

Document public



# Inventaire historique urbain d'anciens sites industriels des communes de Rive-de-Gier, Châteauneuf et Saint-Joseph (42) : Périmètre du référentiel foncier Entrée Est

Rapport final

BRGM/RP-56831-FR  
Décembre 2008





**Inventaire historique urbain  
d'anciens sites industriels des  
communes de Rive-de-Gier,  
Châteauneuf et Saint-Joseph (42):  
Périmètre du référentiel foncier Entrée Est**  
Rapport final

**BRGM/RP-56831-FR**  
Décembre 2008

Étude réalisée dans le cadre des projets  
de Service public du BRGM 2008 POLB16

**B. Clozel-Leloup, J. Mor, D. Rouzaire, M. Thomas**

**Vérificateur :**

Nom : Lucien CALLIER

Date :

Signature :

**Approbateur :**

Nom : Fabrice DEVERLY

Date :

Signature :

Le système de management de la qualité du BRGM est certifié AFAQ ISO 9001:2000.

**Mots clés** : Inventaire Historique Urbain (IHU) ; Inventaire Historique Régional (IHR), BASIAS, cadastre, parcelle, Système d'Information Géographique (SIG), Rive-de-Gier, Châteauneuf, Saint-Joseph, Référentiel foncier, Loire (42).

**En bibliographie**, ce rapport sera cité de la façon suivante :

Clozel-Leloup B, Mor J, Rouzaire D, Thomas M (2008) - Inventaire historique urbain d'anciens sites industriels des communes de Rive-de-Gier, Châteauneuf et Saint-Joseph (42). Périmètre du référentiel foncier Entrée Est. Rapport BRGM/RP-56831-FR, 68 pages, 6 illustrations, 2 annexes.

## Synthèse

Les données recueillies dans le cadre de l'inventaire historique régional (IHR) Rhône Alpes des anciens sites industriels ou activités de service constituent une source d'information incontournable et indispensable pour les aménageurs des collectivités.

Cependant, ces derniers se trouvent, en pratique, souvent confrontés à des sites<sup>1</sup> qui n'ont pas été inventoriés dans le cadre de l'inventaire initial réalisé entre 1994 et 1998, du fait des critères retenus par le comité de pilotage d'alors (42 sites retenus sur l'ensemble des trois communes Rive-de-Gier, Châteauneuf et Saint-Joseph dans l'IHR 42, dont 34 localisés sur carte à l'échelle du 1/25 000 et seulement 13 sur le périmètre du référentiel foncier « Entrée Est »).

Pour les actions et les aménagements menés par une collectivité, à l'échelle du quartier ou de la parcelle cadastrale, la connaissance des sites non précédemment retenus est aussi importante que celle des sites déjà recensés dans les IHR, lesquels résultent d'une échelle de travail plus large.

Dans le cadre de son programme partenarial d'études mutualisées, élaboré en concertation avec ses adhérents, dont font partie la communauté d'agglomération de Saint-Etienne Métropole (43 communes pour 390 000 habitants) et EPORA (Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes dont l'objectif est le recyclage du foncier notamment des friches industrielles), l'EPURES (agence d'urbanisme de la région stéphanoise) s'est lancée dans une démarche d'inventaire historique urbain (IHU) avec l'assistance du BRGM, notamment sur les communes de Rive-de-Gier, Châteauneuf et Saint-Joseph, en particulier sur la zone du référentiel foncier dénommé « Entrée Est ». Cet IHU est cofinancé par EPURES et le BRGM.

L'inventaire (IHU) suit, pour partie, la méthode nationale des IHR publiée en 1996 par l'ADEME. Après le cadrage et la préparation de l'inventaire (zone géographique retenue, dates des archives à consulter, installations industrielles et activités de service à retenir), différentes tâches ont été successivement effectuées. Ce sont :

- le dépouillement des archives relatives aux activités industrielles aux Archives Départementales,
- le regroupement des fiches manuscrites par communes puis ensuite par même adresse,
- les consultations de la Préfecture de la Loire (42) pour contrôler et compléter l'information,

---

<sup>1</sup> Site : Espace géographique, souvent caractérisé par une adresse, où une ou plusieurs activités industrielles ont eu lieu et/ou se sont succédées au cours du temps. Un site est décrit par toutes les informations relatives à ce lieu (historique des activités, exploitants, propriétaires, produits utilisés ou générés...).

- la saisie dans la base de données BASIAS (Base des Anciens Sites Industriels et des Activités de Service) des informations récoltées y compris les coordonnées x et y des sites localisés.

La spécificité de l'inventaire historique urbain (IHU) repose sur l'effort important porté sur la localisation très précise des sites et au positionnement de ces sites sur le SIG urbain (parcellaire cadastral), pour qu'il constitue une couche d'information de référence à prendre en compte par les décideurs, dans le cadre de l'élaboration des PLU (plan local d'urbanisme), des schémas de réseaux, etc.

A l'issue de ce travail, les informations relatives à 204 sites ont été saisies dans la base de données BASIAS dont 58 sur l'espace du référentiel foncier.

La plupart de ces sites ont pu être localisés (194 sur 204) et ce, à l'échelle du parcellaire cadastral. Au terme de l'étude, une couche du SIG (système d'information géographique) représentant l'emprise des sites est mise à disposition d'EPURES pour son usage propre. De même, une couche SIG présente le contour des activités (à l'échelle des bâtiments) relevant du cadrage au sein des sites, en particulier pour la zone encore très industrialisée du référentiel foncier « Entrée Est ».

Les données saisies sous BASIAS seront mises à la disposition du public début 2009, via le site internet dédié à BASIAS (<http://basias.brgm.fr>), et la localisation des sites y sera visualisée par les centroïdes de ces derniers reportés sur une carte à l'échelle 1/25 000.

## Avertissements

Le recensement est basé sur le dépouillement de sources bibliographiques dont les principales sont :

- les archives départementales de la Loire,
- les archives communales de la seule commune de Rive-de-Gier, car les autres mairies de Châteauneuf et de Saint-Joseph ne disposent pas d'archives relatives aux activités relevant du cadrage,
- les archives de la Préfecture de la Loire.

Cette étude consiste principalement en une synthèse bibliographique. De par les limites de la méthodologie, cet inventaire ne doit pas être considéré comme exhaustif. Les résultats sont valables au vu des dossiers consultés au moment de l'étude et sont sujets à évolution en fonction des mises à jour qui pourraient être envisagées ultérieurement.

Les informations relatives aux sites industriels recensés sont conservées dans BASIAS qui est la base nationale des anciens sites industriels et des activités de service. Cette base gérée par le BRGM a été déclarée à la CNIL (Commission Nationale sur l'Informatique et les Libertés) en septembre 1998.

**L'inscription d'un site dans BASIAS ne préjuge pas d'une pollution à son endroit.**



## Sommaire

<b>Avertissements .....</b>	<b>5</b>
<b>1. Réalisation de l’inventaire .....</b>	<b>9</b>
1.1. CADRE DE L’ETUDE .....	9
<b>2. Methodologie de l’IHU .....</b>	<b>15</b>
2.1. CADRAGE ET PREPARATION DE L’INVENTAIRE .....	15
2.2. REALISATION DE L’INVENTAIRE .....	16
2.3. REGROUPEMENT DES FICHES DE DEPOUILLEMENT PAR SITE .....	16
2.4. LOCALISATION PRECISE DES SITES .....	16
2.5. SAISIE DES DONNEES DANS LA BASE DE DONNEES BASIAS .....	18
2.6. CONSULTATIONS DES SERVICES DECONCENTRES DE L’ETAT .....	18
2.7. VISITE RAPIDE DE SITES.....	18
2.8. NUMERISATION DES COORDONNEES X ET Y .....	18
<b>3. La base nationale BASIAS .....</b>	<b>21</b>
3.1. INTEGRATION DES DONNEES DE L’ETUDE DANS BASIAS .....	21
3.1.1. Le positionnement des sites réactualisés.....	21
3.1.2. La mise à jour des sources bibliographiques .....	22
3.2. PRESENTATION GENERALE DES DONNEES DE L’INVENTAIRE .....	22
3.2.1. L’indentification des sites et leur cartographie .....	22
3.2.2. Les activités .....	23

<b>4. Le SIG .....</b>	<b>31</b>
4.1. DESTINATAIRES DU SIG .....	31
4.2. LE SIG.....	31
4.2.1. Les données SIG mises à disposition du BRGM pour la réalisation de l'étude .....	31
4.2.2. Produit livré SIG.....	33
<b>5. Moyens de communications et de diffusion .....</b>	<b>35</b>
<b>6. Bibliographie.....</b>	<b>37</b>

## Liste des illustrations

Illustration 1 : Localisation des sites de l'IHR pour les communes de Rive-de-Gier, Châteauneuf et Saint-Joseph – Inventaire 1994-1998.....	11
Illustration 2 : Localisation des sites de l'IHU (points rouge et blanc) pour les communes de Rive-de-Gier, Châteauneuf et Saint-Joseph (42).....	25
Illustration 3 : Répartition, selon les groupes définis par le SEI, des diverses activités recensées .....	27
Illustration 4 : Histogramme de la répartition des groupes définis par le SEI des diverses installations inventoriées, dans chacune des familles d'activités recensées.....	28
Illustration 5 : Répartition des activités au sein du groupe 1 défini par le SEI. ....	29
Illustration 6 : Extrait du parcellaire cadastral de Rive-de-Gier (en violet) et de Saint- Joseph (en vert) mettant en évidence le décalage. Le contour du référentiel foncier, en rouge, suit le parcellaire cadastral de Saint-Joseph.....	32

## Liste des annexes

Annexe 1 Corrélation entre les codes des activités selon la nomenclature française (NAF modifiée) et les groupes d'activités définis par le MATE/SEI .....	39
Annexe 2 Le préambule départemental de la Loire sous BASIAS tel qu'il apparaîtra avec les données de l'IHU.....	54

# 1. Réalisation de l'inventaire

## 1.1. CADRE DE L'ETUDE

Dans le cadre de son programme d'études réalisées et financées en partenariat, élaboré en concertation avec ses adhérents dont font partie la communauté d'agglomération de Saint-Etienne Métropole (43 communes pour 390 000 habitants) et EPORA (Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes dont l'objectif est le recyclage du foncier notamment des friches industrielles), l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise EPURES a souhaité mener une démarche d'inventaire historique urbain sur les communes de Rive-de-Gier, Châteauneuf et Saint-Joseph, en particulier sur la zone du référentiel foncier « Entrée Est ». Cette zone prioritaire appelant des interventions visant à revaloriser l'image du territoire a été sélectionnée afin de préciser les bases d'une réflexion globale à l'échelle des agglomérations.

A cette fin, EPURES a fait appel au BRGM dont une des missions de service public porte sur la réalisation pour le Ministère de l'Energie, de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT) des inventaires historiques régionaux (IHR) des anciens sites industriels (disponibles sur le site Internet : <http://basias.brgm.fr>).

Dans le cadre des Inventaires Historiques des anciens sites industriels (IHR), l'inventaire mené de 1994 à 1998 sur la région Rhône Alpes, et notamment pour le département de la Loire, n'a pas été réalisé de manière exhaustive, compte tenu des choix retenus à l'époque par le comité de pilotage (Rapport BRGM R40489, 1999). Une étude complémentaire a été menée en 2004 sur le département de la Loire mais sur la base des sites répertoriés lors de l'inventaire 1994-1998 (Rapport BRGM RP53019 FR, 2004). Ainsi, sur les trois communes de Rive-de-Gier, Châteauneuf et Saint-Joseph, seuls 42 sites (dont 34 localisés) avaient été répertoriés dans BASIAS dont 13 sites sur le périmètre du référentiel foncier « Entrée Est ». Leur localisation, à 1/25 000, est présentée sur l'illustration 1.

EPURES et le BRGM ont donc décidé de reprendre et de compléter l'inventaire initial, afin de fournir les données nécessaires pour une exploitation à l'échelle urbaine des résultats de l'inventaire.

L'établissement de l'inventaire historique urbain (IHU) se base sur la démarche nationale de recherche, de recensement de tous les sites industriels et activités de service, qu'il s'agisse de sites anciens ou de sites encore en activité.



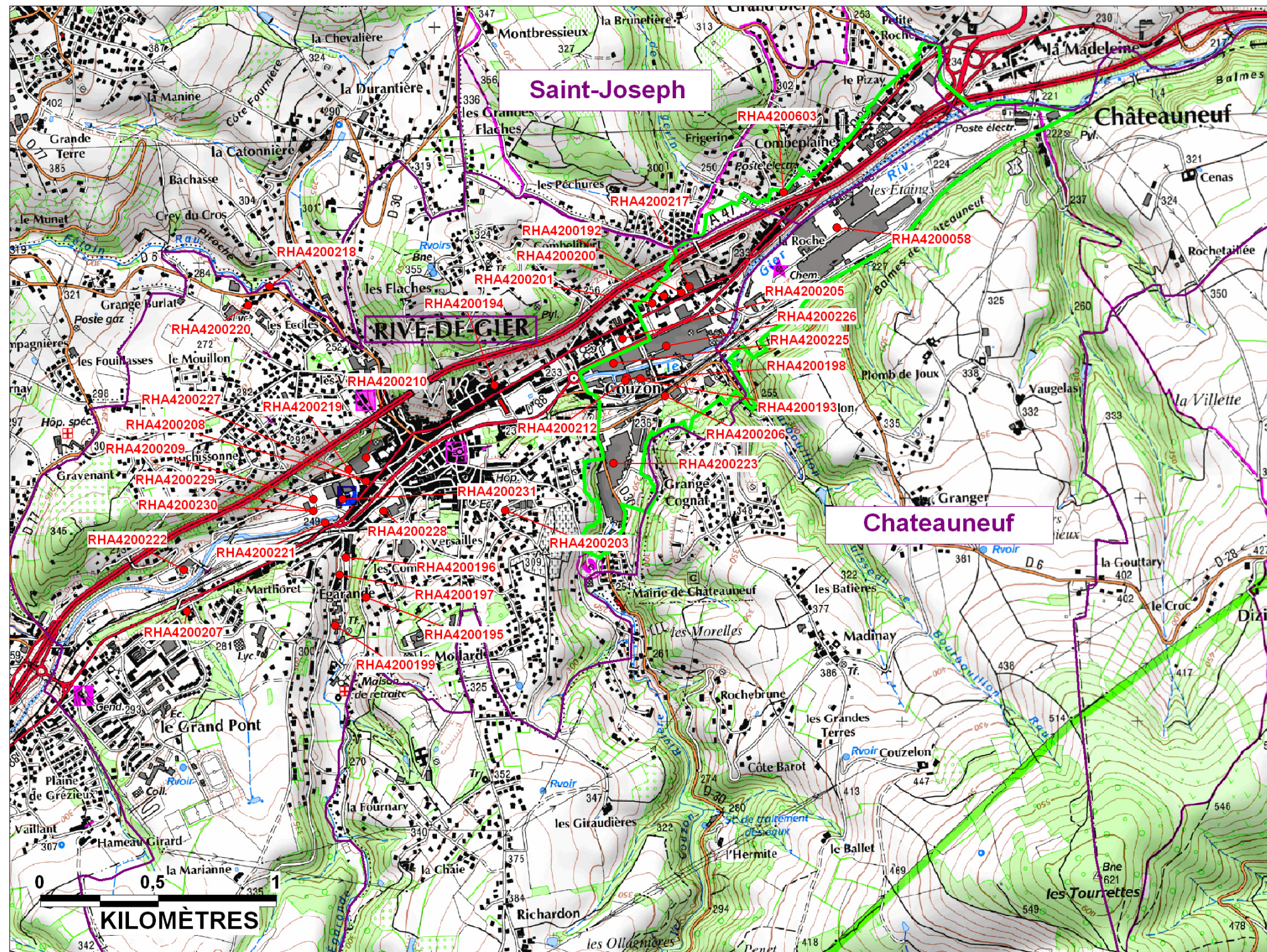


Illustration 1 : Localisation des sites de l'IHR pour les communes de Rive-de-Gier, Châteauneuf et Saint-Joseph – Inventaire 1994-1998. En vert : contour du référentiel foncier « Entrée Est »



Les critères retenus aujourd'hui dans l'inventaire conduisent à inventorier un nombre de sites beaucoup plus important, dans le but de permettre des planifications futures des aménagements urbains plus fiables. La spécificité de l'inventaire historique urbain réside en particulier sur l'effort porté à la localisation très précise des sites, à l'échelle de la parcelle cadastrale, voire plus précise encore (jusqu'à l'emplacement des installations/bâtiments relatifs à une activité).

Le premier objectif de l'inventaire est de recenser de manière aussi large que possible tous les sites, c'est à dire les lieux géographiques ayant été le siège d'une ou de plusieurs activités industrielles ou de stockages de produits divers dans un secteur d'étude prédéfini et pendant une période donnée.

La période d'étude s'étend depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle jusqu'à nos jours (2008). Le dépouillement des dossiers d'archives a été réalisé, pour l'essentiel, aux Archives Départementales de la Loire (AD42). Les archives municipales relatives aux établissements classés des trois communes ont également été consultées. Les informations récoltées ont été complétées par une visite auprès de la Préfecture de la Loire afin d'intégrer aussi les dossiers « actifs », c'est-à-dire, conservés de la Préfecture.

Globalement, les activités recensées sont toutes les activités soumises à autorisation ou à déclaration, régies par la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Dans ce rapport, les grandes étapes nécessaires à l'acquisition des données sont rappelées depuis le dépouillement des archives et les différents regroupements des fiches par site, la localisation des sites à l'échelle du cadastre et de l'emprise des usines, jusqu'à la saisie des données dans la base BASIAS.



## 2. Methodologie de l'IHU

### 2.1. CADRAGE ET PREPARATION DE L'INVENTAIRE

Le cadrage de l'Inventaire historique urbain a été défini lors de rencontres EPURES - BRGM et formalisé dans la convention qui a donné lieu à ce travail. Les activités à retenir concernent celle de la méthodologie nationale IHR actuelle. Les installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) relevant du régime de l'autorisation ou de la déclaration ont été retenues dans la mesure où elles concernent les activités du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> groupe telles que défini par le SEI (Service de l'Environnement Industriel du Ministère chargé de l'Environnement) (cf. Annexe 1).

Le détail des activités en question est donné ci-dessous :

- **Activités du 1er groupe défini par le SEI :**
  - anciennes décharges ou dépôts ou installations de recyclage, de récupération et d'élimination de déchets industriels ;
  - productions et/ou stockages (associés ou non associés à l'activité de production) des industries de la chimie, de la carbochimie, de la pharmacie et la parapharmacie, des phytosanitaires, des pesticides, de l'extraction et du raffinage du pétrole, de la gazéification, la cokéfaction et la transformation de la houille ;
  - dépôts d'hydrocarbures (DLI > ou = à 10 m<sup>3</sup>) et stations services (quel que soit le volume de stockage) ;
  - industries de la métallurgie et fonderie de métaux non-ferreux, de la sidérurgie primaire des métaux ferreux et du traitement de surface ;
  - activités de cristallerie et de céramique ;
  - activités d'ennoblissement textile, de tanneries et de traitement du bois ;
  - imprimeries et papeteries.
- **Activités du 2ème groupe défini par le SEI :**
  - centrales thermiques (charbon, fuel) ;
  - sidérurgie secondaire des métaux ferreux, transformation de l'acier, industries mécaniques et ateliers d'entretien ou de maintenance (> ou = 400 m<sup>2</sup>).

Lors du dépouillement et conformément à la démarche nationale des inventaires historiques, les activités susceptibles d'intéresser l'ANDRA ont aussi été retenues même si l'activité générale du site est dans le groupe 3 des activités tel que défini par le MATE/SEI (circulaire ministérielle du 3 avril 1996 relative à la réalisation des diagnostics et de l'évaluation simplifiée des risques sur les sites industriels en activité).

Les recherches portent sur une période s'étendant des années 1810 (date du plus ancien dossier dépouillé) à septembre 2008 (date de visite à la Préfecture 42). Les

sites encore en activité dans le domaine industriel en septembre 2008 sont intégrés à l'inventaire.

## **2.2. REALISATION DE L'INVENTAIRE**

Les sources d'archives exploitées sont les archives départementales et municipales.

Les archives départementales de la Loire sont informatisées ; elles présentent le numéro de dossier, la nature de l'activité et la commune sur laquelle l'activité se déroule.

Tous les dossiers d'archives des communes de Rive-de-Gier, Châteauneuf et Saint-Joseph relatives aux activités relevant du cadrage (cf. paragraphe précédent) ont été dépouillés et ont fait l'objet d'une fiche de dépouillement.

Les séries consultées pour la rédaction des fiches de dépouillement sont :

- Sous série 5M concernant les établissements dangereux, insalubres ou incommodes (dossiers commodo et incommodo) classés par activité et par commune, pour les archives d'avant 1940 ;
- Série W concernant principalement les dossiers d'installations classées post 1940.

La consultation des archives communales a été réalisée pour la seule commune de Rive-de-Gier, les communes de Châteauneuf et Saint-Joseph ne disposant pas d'archives relatives aux sites industriels ou activités de service relevant du cadrage. Les documents municipaux sont souvent des doubles de ceux des archives départementales mais quelques dossiers ont été retenus.

L'exploitation des dossiers aux Archives Départementales et Municipales de Rive-de-Gier a permis de rédiger près de 420 fiches de dépouillement.

## **2.3. REGROUPEMENT DES FICHES DE DEPOUILLEMENT PAR SITE**

Les fiches de dépouillement sont ensuite regroupées afin de reconstituer l'historique des sites. Ce regroupement est réalisé à partir des adresses existantes ou des plans issus des dossiers. Après regroupement, les 420 fiches de dépouillement permettent d'identifier 204 sites. Ce qui constitue un fort taux de regroupement car il existe quelques gros sites à l'historique industriel complexe et pour lesquels un nombre élevé de fiches a été rassemblé.

## **2.4. LOCALISATION PRECISE DES SITES**

La spécificité de l'inventaire historique urbain (IHU) repose sur l'important effort qui a été porté sur la localisation très précise des sites et au positionnement de ces sites sur le SIG urbain pour qu'il constitue une couche d'information de référence à prendre en

compte par les décideurs, dans le cadre de l'élaboration des PLU (plan local d'urbanisme), des schémas de réseaux, etc.

Pour la localisation, tous les plans disponibles aux niveaux des archives départementales, ainsi que les documents communaux consultés ont été photographiés (photo numérique), photocopiés et/ou numérisés afin d'aider à la localisation des sites. Seule la commune de Rive-de-Gier a été en mesure de fournir des plans anciens qui se sont révélés être d'une aide précieuse pour la localisation (la grande majorité des sites concerne cette commune).

L'étude minutieuse de ces plans a permis, pour une grande partie des sites identifiés d'après le dépouillement, de reporter sur le cadastre actuel l'emprise des sites. 194 sites ont été localisés sur 204 sites identifiés.

Dans le cadre spécifique de cet inventaire historique urbain, tous les documents d'archives qui apportaient des éléments de localisation susceptibles d'améliorer la connaissance des sites ont été exploités. C'est par exemple le cas de plans présentant la position de dépôts aériens ou souterrains de liquides inflammables (indépendamment de leur volume) ou de transformateurs.

En fonction de la précision des informations disponibles aux archives et particulièrement sur la zone du référentiel « Entrée Est », différents niveaux de précision ont pu être atteints (voir également le chapitre 4 portant sur le système d'information géographique) :

- A - D'une part, toutes les parcelles ayant fait l'objet d'une activité industrielle ont été identifiées ; certaines parcelles peuvent n'avoir été concernées que sur une toute petite partie de leur surface (voir également le § 2.5 ci-dessous sur la saisie des données dans BASIAS).
- B - Le contour des sites industriels est établi. Il est important de préciser que le positionnement de ces contours de sites ne peut être garanti avec une absolue certitude pour les raisons suivantes :
  - Ils sont élaborés à partir de plans souvent anciens, fréquemment réalisés à main levée dont la justesse peut être discutée ;
  - Les conditions de reproduction des plans (photos numériques sans flash et soins portés à ne pas abîmer les plans - pas d'aplanissement forcé des documents) peuvent être à l'origine de documents de travail parfois légèrement déformés par rapport au document d'origine ;
  - Les contours des sites ne sont pas toujours représentés sur les plans. Dans ce cas, le contour est établi de manière à intégrer l'ensemble des zones du site où une activité a pu être décrite au cours du temps mais ce contour n'est pas forcément représentatif de l'emprise réelle du site ;

Par ailleurs, Les activités industrielles du site ont pu générer des déchets dont l'emprise peut avoir débordé de celle du site (pollution par les fumées, envol de poussières des produits stockés, décharge sauvage...).

- C - Quand les documents d'archives le permettent, le contour des installations industrielles des activités relevant du cadrage est conservé. Le niveau de précision s'affinant, les réserves évoquées précédemment relatives à la précision du contour des sites sont alors d'autant plus justifiées pour les contours des installations/bâtiments industriels.

## **2.5. SAISIE DES DONNEES DANS LA BASE DE DONNEES BASIAS**

Une fois le regroupement des fiches papier réalisé, il est alors possible de saisir les données issues des archives sous BASIAS. A ce stade il s'agit essentiellement d'informations sur l'identification du site, son activité et sa localisation.

Les parcelles identifiées relatives à l'emprise d'un site sont saisies dans l'onglet « propriété » de la base BASIAS. Le champ « commentaires » de cet onglet est utilisé pour donner des informations concernant le degré de précision de cette localisation. Ainsi, par exemple, une localisation d'après l'adresse est moins précise que d'après un plan, la numérotation de la rue ayant pu changer depuis la date du document d'archives. Lors de la mise à disposition au public via internet, le positionnement du site apparaîtra sous la forme de coordonnées XY en Lambert II étendu (les numéros de parcelles n'apparaissent pas).

## **2.6. CONSULTATIONS DES SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT**

Cette consultation a pour but de vérifier et compléter les informations récoltées lors du dépouillement des dossiers des Archives départementales de la Loire.

Elle a été menée lors d'une visite à la préfecture de la Loire. Ce complément d'informations a surtout permis d'actualiser l'état d'occupation des sites (exploitants actuels). Peu de nouveaux sites ont été identifiés à cette occasion.

## **2.7. VISITE RAPIDE DE SITES**

Cette tâche n'a pas été retenue dans le cadre de l'étude, EPURES envisageant de faire lui-même (ou de faire réaliser) la mise à jour de cette étape.

## **2.8. NUMERISATION DES COORDONNEES X ET Y**

Les coordonnées X et Y ont été calculées, pour les sites du référentiel foncier, par une numérisation automatique des centroïdes de sites dont les contours ont été réalisés sous SIG (voir le chapitre 4). Pour les sites situés hors du référentiel foncier, quand les parcelles concernées par la présence d'un site ont été identifiées, les coordonnées X et Y du site sont calculées par une numérisation automatique du centroïde de l'ensemble des parcelles concernées par la présence du site (voir également le chapitre 4). Pour une cohérence à l'échelle nationale, les coordonnées sont exprimées

en Lambert II étendu. Elles sont ensuite reportées dans la base de données BASIAS et apparaîtront dans la base nationale.



## 3. La base nationale BASIAS

### 3.1. INTEGRATION DES DONNEES DE L'ETUDE DANS BASIAS

Les données de l'étude seront intégrées dans la base nationale BASIAS consultable sur internet à l'adresse suivante : <http://basias.brgm.fr/> . Elles se substitueront aux données obtenues lors de l'inventaire historique régional (IHR) réalisé dans les années 1994-1998 (voir § 3.1.1, ci-dessous), car elles apparaissent beaucoup plus complètes.

Pour intégrer les spécificités de l'étude, le préambule qui accompagne toute mise à disposition des données sur internet a fait l'objet d'une nouvelle rédaction. Il est présenté en Annexe 2. Il explique les différences de méthodologies et justifie du plus grand nombre de sites obtenu au cours de l'IHU relativement à l'IHR.

Avant d'accéder aux données, il est recommandé de lire le préambule départemental. Aussi, toute personne visualisant les données relevant des communes de Rive-de-Gier, Saint-Joseph et Châteauneuf, a, en principe, pris connaissance de cette distinction par rapport aux données relevant de l'inventaire historique régional.

#### 3.1.1. Le positionnement des sites réactualisés

A l'issue de ce travail, l'identification et la localisation des sites ont pu être menées avec une précision bien supérieure à celles de l'IHR. Ainsi, pour mémoire, 42 sites avaient été identifiés lors de l'IHR et localisés au 4/5 (34 sites sur 42).

Aujourd'hui, ces 42 sites sont devenus 41 sites :

- le site (RHA-I-4200201) s'avère être localisé en dehors de la commune de Rive-de-Gier (situé sur Génilac) ;
- après une meilleure compréhension de l'historique des activités survenues sur le site et une meilleure précision de la localisation, les sites RHA-I-4200217 et RHA-I-4200192 se sont révélés être le même site (réattribution du numéro RHA-I-4200192) ; *a contrario*, les cotes d'archives rassemblées pour décrire le RHA-I-4200229 correspondaient en fait à deux sites bien distincts (numérotés désormais RHA-I-4200229 et RHA-I-4201464).

Il n'y a pas de continuité, mais une complémentarité entre les deux inventaires pour ce qui relève de la localisation des sites. En effet, seuls neuf des 34 sites localisés lors de l'IHR ont vu leur localisation confirmée (à 50 mètres près) à l'issue de ce travail. Les 8 sites initialement non localisés ont été localisés.

### **3.1.2. La mise à jour des sources bibliographiques**

La principale source bibliographique qui a permis l'identification des sites BASIAS des communes de Rive-de-Gier, Châteauneuf et Saint-Joseph, lors de l'IHR sont les données des archives départementales de la Loire (AD42) et les archives municipales de Rive-de-Gier (les deux autres communes ne possèdent pas d'archives relatives aux installations classées sur leur territoire). Les dossiers sont recensés et localisés au sein des archives par une cote (« cote d'archives »). Ce sont ces cotes d'archives qui constituent les références bibliographiques présentées dans BASIAS. Elles permettent à tout un chacun, sous réserve de la communicabilité des dossiers, de revenir aux documents pour éventuellement vérifier certaines informations ou chercher des informations complémentaires ne relevant pas de celles qui sont usuellement retenues dans BASIAS.

Il est apparu, au cours de la démarche IHU, que les cotes d'archives de l'IHR ne sont plus d'actualité ; une modification des cotes a eu lieu aux archives départementales. Aussi, outre la précision sur l'historique des sites et la localisation des sites, les références bibliographiques sont également modifiées entre les deux inventaires.

## **3.2. PRESENTATION GENERALE DES DONNEES DE L'INVENTAIRE**

### **3.2.1. L'identification des sites et leur cartographie**

Sur les 204 sites identifiés à l'issue de ce travail, 194 sites ont pu être localisés (soit 95%). Leur positionnement, est présenté sur l'illustration 2 qui fait le pendant de l'ancien inventaire (présenté dans Illustration 1, IHR 1994-1998).

La répartition du nombre de sites entre les trois communes est la suivante : 6 sur Châteauneuf, 14 sur Saint-Joseph, et 184 sur Rive-de-Gier.

Le taux de localisation est très bon, du même ordre de grandeur que pour les précédents inventaires réalisés récemment sur deux autres référentiels fonciers de la vallée du Gier et de l'Ondaine (IHU Référentiel Adèle Bourdon à Lorette, IHU Référentiel foncier de Firminy, Fraisses, Unieux), malgré une situation cartographique beaucoup plus compliquée qui s'est traduite par les points suivants :

- une très forte proportion de rues a changé de nom au cours du temps et parfois plusieurs fois ; ainsi par exemple, un site pourra être au cours du temps (et selon les dossiers et les plans) indiqué comme situé sur la Grande rue des Verchères ou sur la route royale, impériale, nationale, ou route de Toulouse à Lyon, ou encore rue Sadi-Carnot ou Claude Drivon.
- de nombreux noms de rue sont proches ; ainsi la rue des Verchères selon qu'elle soit petite, grande, neuve, vieille ne sera pas située au même endroit...
- les noms employés dans les dossiers ne sont pas systématiquement les vrais noms de rue de l'époque mais les noms couramment employés. Par exemple, le

Faubourg d'Egarande, dit également rue de la Gare (devenue rue Edouard Vaillant) ;

- de nombreux sites sont localisés avec pour seule information « route n°88 » sachant que cette route traverse la commune de Rive-de-Gier de part en part, et longe la commune de Saint-Joseph.
- la numérotation des rues a également significativement évolué (cette modification de la numérotation se traduit souvent d'inversions complètes entre les numéros pairs et impairs), ce qui peut entraîner des confusions si l'étude de plan n'est pas entreprise en parallèle de celle de l'adresse..

L'étude systématique des plans présents dans les dossiers, conjointe à celles des plans anciens (les plans d'alignement des années 1840 et 1894 disponibles aux archives de Rive-de-Gier, en particulier) a néanmoins permis d'obtenir ce taux élevé de localisation.

Les critères qui ont permis de localiser les sites sont précisés dans le champ « commentaires » de l'onglet « propriété » de la base Basias. Il s'agit le plus souvent de localisation d'après le (ou plutôt les) plan (s). Un avis sur la certitude ou précision de la localisation peut même être apporté.

### 3.2.2. Les activités

Les activités industrielles sont identifiées par le code NAF adapté à BASIAS : Nomenclature des Activités Françaises modifiée (Annexe 1).

Plusieurs installations ou activités différentes ont pu se succéder au cours du temps ou coexister sur le même site ; cela donne un nombre d'activité (code NAF) supérieur au nombre de sites. Ce sont 395 codes d'activités (représentant 71 activités distinctes) qui ont été utilisés lors du recensement des diverses installations sur les 204 sites. La répartition de ces codes d'activités, en fonction de leur appartenance à l'un des groupes d'activité définis par le SEI (Service Environnement Industriel) sont présentés sur les illustrations suivantes (Illustration 3 et Illustration 4). Ces groupes d'activités sont classés en fonction de leur dangerosité potentielle sur l'environnement, selon l'ordre de priorité suivant : **groupe 1 > groupe 2 > groupe 3**.

Il peut être constaté que, parmi les 395 codes des activités recensées, la majorité relève du groupe 1.

Lorsqu'on considère les sites, on retient l'activité dont la dangerosité potentielle est la plus forte (l'information portant sur les autres activités du site est néanmoins conservée). La majorité des sites se situe dans le groupe 1 (soit 65 %). Les activités des groupes 2 et 3 représentent respectivement 32 % et 3 %.



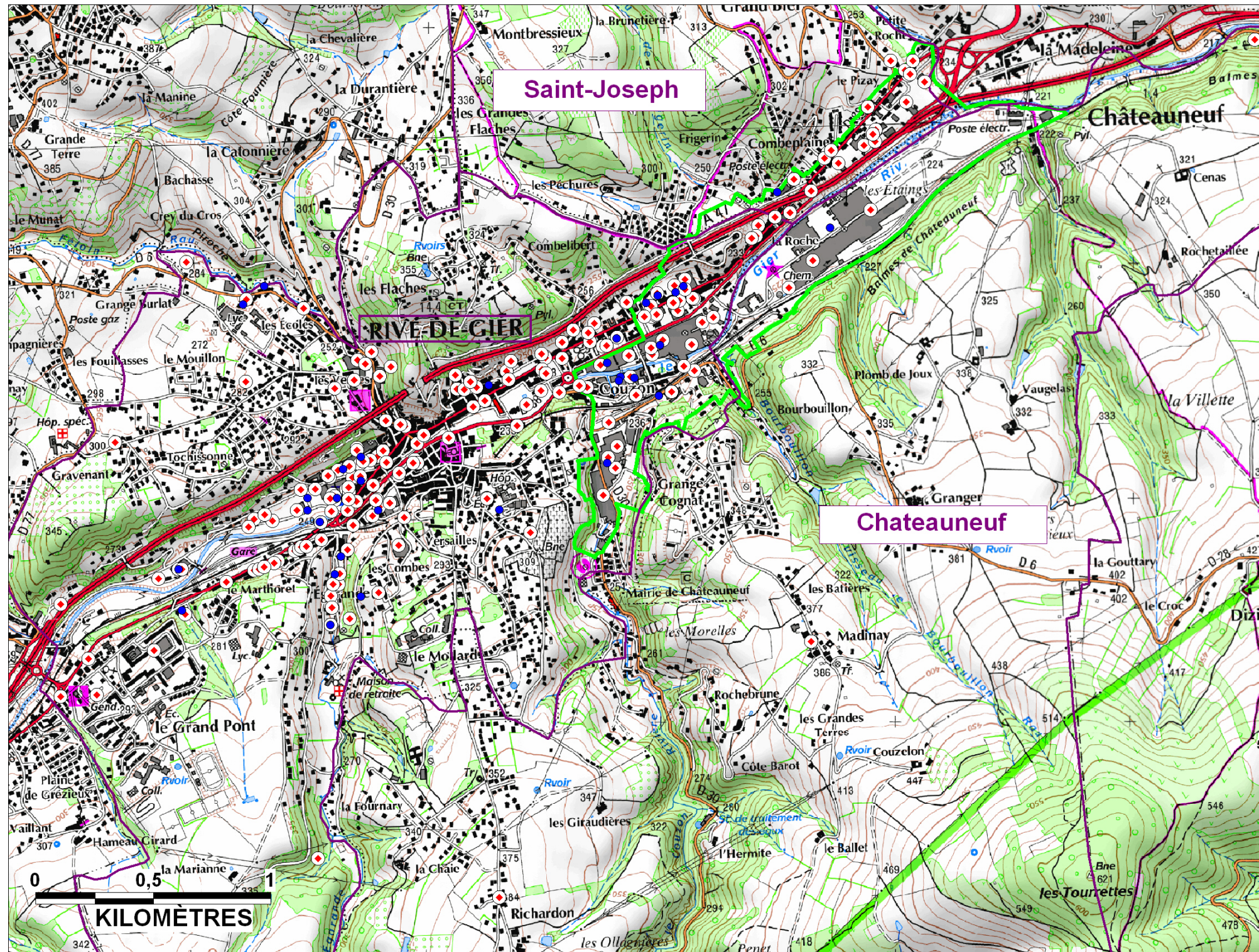
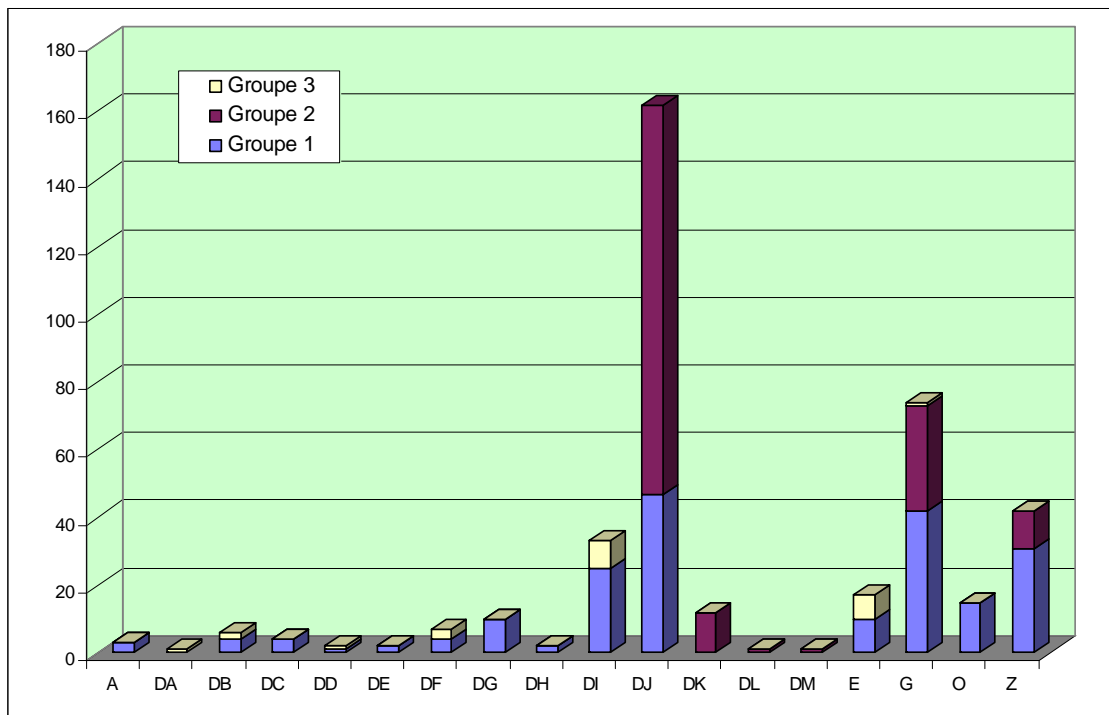


Illustration 2 : Localisation des sites de l'IHU (points rouge et blanc) pour les communes de Rive-de-Gier, Châteauneuf et Saint-Joseph (42). Pour mémoire les sites de l'IHR sont représentés en bleu



ACTIVITE	code NAF	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	TOTAL
Services annexes à l'agriculture	A	3	0	0	4
Industries agricoles et alimentaires	DA	0	0	1	1
Industrie textile et habillement	DB	4	0	2	6
Industrie du cuir et de la chaussure	DC	4	0	0	4
Travail du bois et fabrication d'articles en bois	DD	1	0	1	2
Edition et imprimerie	DE	2	0	0	2
Cokéfaction, raffinage, industries nucléaires	DF	4	0	3	7
Industrie chimique	DG	10	0	0	10
Industrie du caoutchouc et des plastiques	DH	2	0	0	2
Fabrication de produits minéraux non métalliques	DI	25	0	8	33
Métallurgie et travail des métaux	DJ	47	115	0	162
Fabrication de machines et équipements	DK	0	12	0	12
Fabrication et réparation de matériels électriques	DL	0	1	0	1
Fabrication de matériel de transport	DM	0	1	0	1
Production d'électricité, d'eau et de chaleur	E	10	0	7	17
Commerce réparation automobile (ou autre)	G	42	31	1	74
Déchets, services personnels (ex. Blanchisserie)	O	15	0	0	15
Stockage de produits chimiques, boues, D.L.I...	Z	31	0	11	42

*Illustration 3 : Répartition, selon les groupes définis par le SEI, des diverses activités recensées*



*Illustration 4 : Histogramme de la répartition des groupes définis par le SEI des diverses installations inventoriées, dans chacune des familles d'activités recensées*

Les activités du groupe 1 (Illustration 5) les plus représentées sont:

- le travail des métaux (fonderies incluses) ;
- les stations services ;
- les stockages de produits divers (produits chimiques, dépôts de liquides inflammables) ;
- les activités relatives à l'industrie verrière et réfractaire ;
- les dépôts d'immondices et les services personnels comme les pressings.

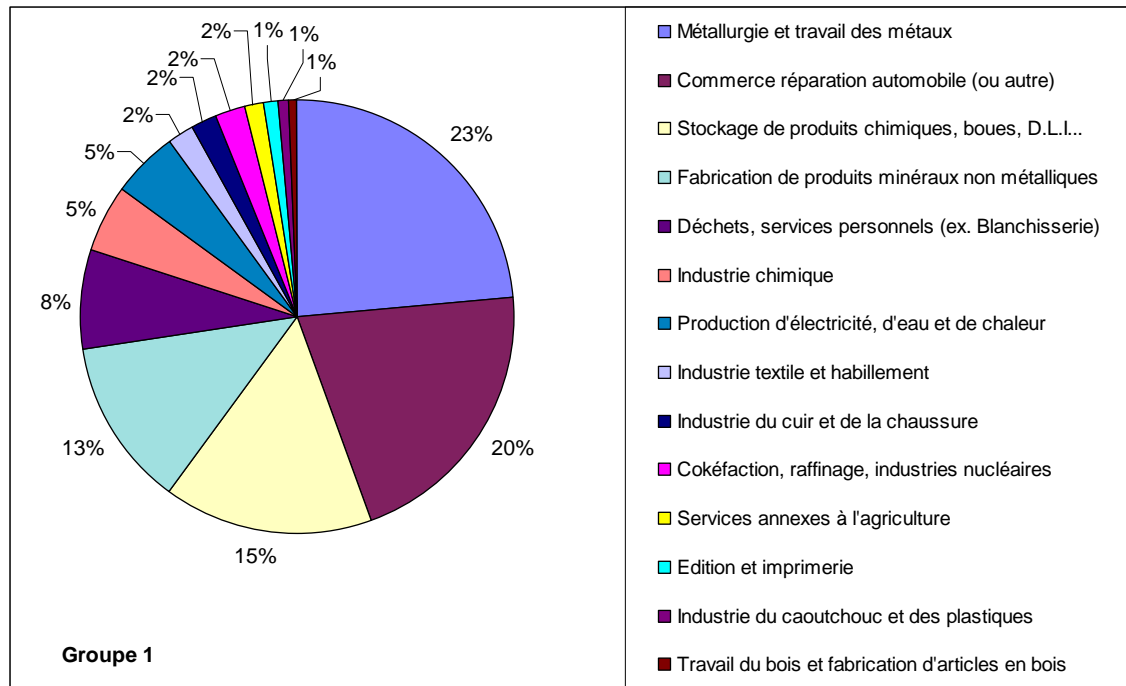


Illustration 5 : Répartition des activités au sein du groupe 1 défini par le SEI.

Les activités du groupe 2 relèvent majoritairement du travail des métaux (forges, etc.), de garages automobiles (ayant des ateliers de mécanique, soudure, carrosserie et peinture), et de la fabrication de machines et équipements.

Les activités du groupe 3 du SEI sont essentiellement celles liées au stockage de gaz (sans fabrication) et au stockage du charbon (ou de la houille).

Rappelons que les activités du groupe 3 du SEI, à l'exception de celles intéressant l'ANDRA (cf. 2.1, Cadrage et Préparation de l'Inventaire) ne sont pas retenues à la base dans le dépouillement mais elles sont conservées quand d'autres activités sur le site, relèvent du cadrage afin d'aider à la compréhension de l'activité du site.

Les activités relatives à l'extraction de la houille, nombreuses sur la zone d'étude, ne relevaient pas du cadrage sauf quand l'extraction est accompagnée de cokéfaction, ou qu'une étape d'agglomération de la houille est réalisée.



## 4. Le SIG

### 4.1. DESTINATAIRES DU SIG

Les couches SIG de localisation des sites sont à destination unique d'EPURES qui choisit les destinataires secondaires.

Le BRGM en conservera une version dans ses archives mais ce document sera confidentiel.

### 4.2. LE SIG

#### 4.2.1. Les données SIG mises à disposition du BRGM pour la réalisation de l'étude

EPURES a fourni au BRGM le cadastre sous une forme numérisée (parcellaire cadastral, bâtiments, hydrographie...) pour les communes de Rive-de-Gier et Châteauneuf et sous la forme d'une image géo-référencée pour Saint-Joseph (le parcellaire de Saint-Joseph n'existe pas à l'heure actuelle sous forme numérique).

La commune de Rive-de-Gier a mis à disposition de l'étude, la couche des noms de rues.

EPORA a fourni le contour du référentiel foncier d'Entrée Est

Il convient de noter à ce stade que l'image géo-référencée de Saint-Joseph n'est pas correctement positionnée (Illustration 6, page suivante). Le cadastre est décalé trop au sud d'une petite dizaine de mètres et d'un à deux mètres trop à l'est. Ce décalage étant également répercuté sur le contour du référentiel foncier, il a néanmoins été conservé en l'état pour la cartographie.

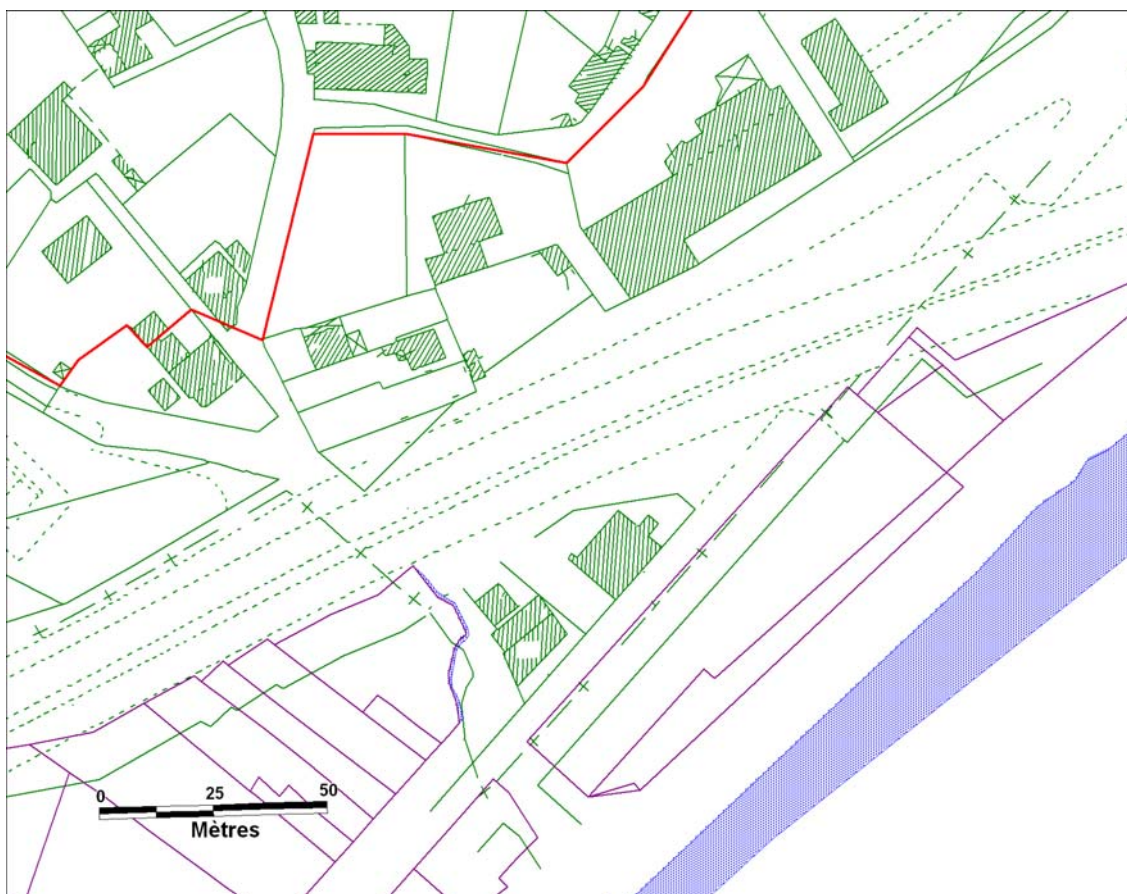
Pour les communes de Rive-de-Gier et Châteauneuf, les parcelles cadastrales sont individualisées en polygones indépendants identifiées par un code composé de chiffres et de lettres mais différents pour les deux communes.

- Pour Rive-de-Gier (ex : 420186 AY0119) : six chiffres pour identifier la commune (420186<sup>2</sup>), trois espaces, deux lettres pour identifier la section, suivi de quatre chiffres pour identifier la parcelle au sein de la section.

---

<sup>2</sup> A ne pas confondre avec le numéro INSEE qui est 42186

- Pour Châteauneuf (ex : 053A0211) : trois chiffres pour identifier la commune (ce sont les 3 derniers chiffres du code INSEE de la commune), une lettre pour identifier la section (A, B ou C), suivi de quatre chiffres pour identifier la parcelle au sein de la section.



*Illustration 6 : Extrait du parcellaire cadastral de Rive-de-Gier (en violet) et de Saint-Joseph (en vert) mettant en évidence le décalage. Le contour du référentiel foncier, en rouge, suit le parcellaire cadastral de Saint-Joseph.*

Pour la commune de Saint-Joseph, en l'absence de données vectorisées, il a été établi arbitrairement de saisir les parcelles selon le format de Rive-de-Gier à savoir 420242 (42 pour la Loire, 0, 242 pour les 3 derniers chiffres du code Insee), trois espaces, deux lettres (ou un chiffre, une lettre ex : 0A) pour identifier la section et quatre chiffres pour identifier la parcelle au sein de la section. Les numéros de section et de parcelles ont été relevés sur le site [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr).

Ce sont ces références de parcelles qui ont été reportées dans la base BASIAS, dans l'onglet « propriété », rubrique « section ». A la demande du maître d'ouvrage, ces références cadastrales ne seront pas mises à disposition du public sur internet.

Sauf avis contraire des communes de Rive-de-Gier, Châteauneuf, Saint-Joseph et d'EPORA, les données SIG sont conservées en archives au BRGM car elles constituent le support physique du produit livré par le BRGM. Ces données ne feront l'objet d'aucune diffusion.

#### **4.2.2. Produit livré SIG**

Le BRGM fournit deux couches SIG (compatible avec le logiciel Arcview) :

**Une couche « contour de sites »** qui présente les contours des 58 sites tel qu'élaborés à partir des plans d'archives, sur la zone du référentiel foncier « Entrée Est ».

Cette couche « contour de sites » est constituée des champs suivants :

- « ID » ; Numéro d'identification qui correspond au numéro Basias du site localisé sur la parcelle ;
- « Raison sociale » et « nom usuel » : présentant la raison sociale du site et/ou sa nature
- « lien\_fiche\_pdf » : lien informatique permettant le renvoi automatique en cliquant sur le polygone d'un site vers la fiche de site correspondante (au format pdf) saisie sous BASIAS (fiches qui peuvent être imprimées directement).

C'est à partir de cette couche « contour de sites » que sont calculés les centroïdes des sites qui apparaîtront sur le site <http://basias.brgm.fr/> sous la forme de coordonnées XY en Lambert II étendu.

**Une couche « intra – site »** qui précise, quand les documents d'archives le permettent, le contour, à une date donnée, des installations industrielles des activités relevant du cadrage. Ainsi, les bâtiments dont la fonction d'habitation ou de bureau étaient avérés, n'ont pas été retenus. Parfois, les documents n'indiquent que des bâtiments sans que leurs fonctions soient précisées, les contours de ces bâtiments sont alors conservés.

Cette couche « intra-site » est constituée des champs suivants :

- « Indice\_Basias » qui correspond au numéro Basias du site localisé sur la parcelle ;
- « Nature\_du\_site » présentant la raison sociale du site et/ou sa nature ;
- « Descriptions » : donnant des précisions sur la nature de l'objet représenté (bâtiment, hangar, réserve d'hydrocarbures...) ;
- « Référence » contenant les références des dossiers d'archives qui ont permis l'identification des activités au sein du site ;
- « Date »: indiquant soit la date du plan, soit du dossier administratif à partir duquel le contour des installations/bâtiments a pu être réalisé.

## 5. Moyens de communications et de diffusion

Conformément à la demande du Ministère en charge de l'Ecologie et du Développement Durable (MEEDDAT), tous les résultats de l'inventaire sont à vocation publique et conservés dans la base de référence nationale BASIAS dont la mise en œuvre est confiée au BRGM (cf. arrêté ministériel du 10 décembre 1998 paru au Journal officiel le 16 avril 1999). La finalité de cette base est de conserver la mémoire des sites industriels qu'ils soient en activité ou non. C'est à ce titre de mission de service public que le BRGM a contribué financièrement au projet.

A l'issue de l'inventaire, la livraison des données et de l'application informatique BASIAS, est faite aux financeurs pour une utilisation qui doit être conforme aux finalités conditionnant la déclaration de cette base auprès de la CNIL.

L'information du public sur l'existence de BASIAS et la consultation des résultats de l'inventaire sont réalisables par les moyens suivants précisés dans les circulaires 99-315 et 99-316 du 26 avril 1999 relatives à la diffusion des résultats d'un inventaire historique de sites industriels anciens, respectivement adressées aux préfets et aux directeurs des DRIRE par le ministère chargé de l'Environnement :

- fourniture à la préfecture de 3 cédéroms sur lesquels sont gravés les fichiers des fiches de site et du préambule départemental au format pdf (Adobe Acrobat),
- information donnée au Président du Conseil Général et à la Chambre départementale des notaires,
- fourniture aux communes de Rive-de-Gier, Saint-Joseph et Châteauneuf, d'un cédérom sur lequel sont gravés les fichiers des fiches de site et du préambule départemental au format pdf (Adobe Acrobat),
- mise sur Internet des données de l'inventaire sur le site du BRGM <http://basias.brgm.fr/>,
- fourniture sur demande des fichiers aux organismes visés à l'article 4 de l'Arrêté ministériel du 10 décembre 1998 relatif à la création d'une base de données sur les sites industriels et les activités de service anciens : aux administrations, aux collectivités locales, à l'ADEME, à l'ANDRA, au BRGM, aux Agences de l'eau, aux établissements publics fonciers, aux CCI, aux SPPPI et aux associations d'industriels.

La diffusion des données sur support papier ou sur support informatique doit être datée et accompagnée d'un préambule départemental explicatif validé par le comité de pilotage. Ce préambule départemental adapté pour présenter la spécificité de l'inventaire historique urbain est présenté en Annexe 2.

Les résultats de l'inventaire sont donc consultables en préfecture, en mairie, au service régional du BRGM et sur Internet.

Les modalités de communication des documents issus de cette étude sont présentées dans les tableaux ci-dessous.

Le droit d'accès et de rectification des personnes concernées par les sites inventoriés (propriétaires et occupants en titre des sites concernés) s'exercent auprès du service régional du BRGM.

**Aucune utilisation des données à des fins de démarchage commercial n'est autorisée**

CONSULTATION	EPURES	Service régional BRGM	Communes de Rive-de-Gier, Saint-Joseph et Châteauneuf	Internet
Couche SIG	X			
Rapport	X	X	X	X
fiches papier complètes	X			
fiches papier sans parcellaire		X	X	
fiches pouvant être téléchargées sans parcellaire				X

DIFFUSION	EPURES	Préfecture	BRGM
cd rom (données récoltées et application BASIAS) avec le parcellaire	X		X
cd rom (données récoltées et application BASIAS)	X	X	X
Rapport	X	X	X
Préambule départemental	X	X	X
Fiches papier complètes	X		X
Fiches papier sans parcellaire ou accès Internet	X		X
Fiches papier issues du dépouillement	X		X

## 6. Bibliographie

**Histoire de la ville de Rive-de-Gier du canton et de ses principales industries** de Claudius Chomienne, Monographies des villes et villages de France. ISBN 2-84373-281-6. Réédition du livre intitulé « Histoire de la ville de Rive-de-Gier » paru en 1912. 411 pages.

Rapport EPURES (1980) Analyse économique du site industriel de Rive-de-Gier. Annexes. 92 pages

Rapport ADEME (1997) **Inventaire d'anciens sites industriels (et d'activités de service), guide méthodologique**. Version 1996. 163 p.

Rapport BRGM R40489 (1999) - **Inventaire des anciens sites industriels dans la région Rhône-Alpes. Méthodologie- résultats- commentaires**. Téléchargeable sur [www.infoterre.brgm.fr](http://www.infoterre.brgm.fr)

Rapport BRGM RP-50557-FR (2001) - **Suivi et méthode des inventaires historiques régionaux d'anciens sites industriels (année 2001)**. Téléchargeable sur [www.infoterre.brgm.fr](http://www.infoterre.brgm.fr)

Rapport RP-51148-FR (2001) **Notice de l'application informatique BASIAS V2.0**. Téléchargeable sur [www.infoterre.brgm.fr](http://www.infoterre.brgm.fr)

Rapport BRGM RP 53019 FR (2004) - **Inventaire des anciens sites industriels, département de la Loire. Recherche de données complémentaires sur les sites validés**. Téléchargeable sur [www.infoterre.brgm.fr](http://www.infoterre.brgm.fr)



## **Annexe 1**

### **Corrélation entre les codes des activités selon la nomenclature française (NAF modifiée) et les groupes d'activités définis par le MATE/SEI**



## **1. REMARQUES SUR LE LEXIQUE "ACTIVITÉS" (CODE NAF MODIFIÉ) UTILISÉ DANS LA BASE DE DONNÉES BASIAS**

→ De nombreux chapitres des codes NAF originels (F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q) traitant plutôt de commerce, de petits métiers ou d'activités de services collectifs ou individuels n'ont pas été repris (ou que très partiellement) dans le lexique n° 17 de BASIAS. Parmi ces chapitres, seules les activités pouvant être une installation classée pour la protection de l'Environnement soumise à déclaration ou à autorisation, ou pouvant éventuellement constituer un risque potentiel ou être à l'origine de pollutions, ont été retenues (ainsi que leur code NAF modifié associé) et regroupées dans un chapitre s'intitulant "activités de services collectifs ou personnels".

→ Les activités des codes NAF modifiés retenus dans ce lexique n° 17 ont été complétées par quelques précisions pour le rendre plus facilement exploitable, ainsi que par des activités qui, initialement, n'y figuraient pas. *Tous ces rajouts apparaissent en italique par rapport aux codes NAF originels.*

→ Lors de la saisie, il faut aussi considérer que lorsqu'il y a "fabrication" ou "utilisation" d'un produit, il y a forcément "stockage".

→ Lors des IHR les activités des groupes 1 et 2 du SEI sont généralement retenues, ainsi que certains sites d'activités du groupe 3 dès lors qu'ils ont une installation (dépôt, stockage, DLI) qui se rapporte aux groupes précédents. Il est important de noter les différentes installations et activités d'un site pour bien appréhender son évolution. Lorsque la localisation d'un site du groupe 3 aura été établie, ces données devront cependant être conservées.

→ A la demande de l'ANDRA, il est aussi recommandé de retenir les sites potentiellement radiologiques quel que soit le groupe SEI de l'activité générique.

## **2. REMARQUES SUR LES CORRÉLATIONS ENTRE LES CODES NAF ET LES GROUPES D'ACTIVITÉ DÉFINIS PAR LE MATE / SEI**

→ Chaque site industriel est défini par au moins une activité pendant une période donnée, ou par des activités différentes qui se sont succédées au fil du temps.

Il est nécessaire de rappeler qu'un site industriel peut avoir plusieurs installations, comme par exemple, un atelier de peinture, un quai de déchargement, une cuve à fuel, un entrepôt de solvants, un stockage de déchets, etc., chacune participant à une activité générale du site. Il faut donc garder à l'esprit cette notion "d'installation" différente de la notion "d'activité" qui les englobe toutes et qui est associée à une adresse.

Chacune des activités du site, unique ou multiples au fil du temps sur un même lieu, est consignée dans BASIAS sous la forme d'un des codes d'activité (cf. lexique n° 17)

dont la quasi-totalité correspond à des activités, mais dont certains, parmi ceux rajoutés, correspondent à des installations participant à l'activité générale du site concerné.

Pour établir la corrélation entre une activité et le groupe (1<sup>er</sup>, 2<sup>me</sup>, ou 3<sup>me</sup>) défini par le SEI, trois cas peuvent se présenter pour chaque activité pratiquée sur le site (point 1, 2 et 3).

- 1 - Soit la raison sociale exprime clairement l'activité dominante du site industriel considéré, comme par exemple, "la tannerie de l'ouest" ou "cokerie X", dans ces cas le code NAF à associer au site et le groupe d'activité correspondant sont évidents, respectivement DC19.1/groupe 1 et DF23.1/groupe 1 ;
- 2 - Soit la raison sociale est un terme elliptique qui donne peu de précision sur les diverses installations du site, parmi lesquelles certaines pourraient présenter un risque pour les personnes ou l'environnement, comme par exemple "Sté de tissage X", dans ces cas le site sera codé de la façon suivante, soit DB17.2/groupe 3 à défaut de précisions sur les diverses installations, soit DB17.3/groupe 1 si le dossier mentionne la présence d'un atelier de teinture des tissus sur ce même site industriel ;
- 3 - Soit la raison sociale est peu explicite, comme par exemple "Sté Untel et Fils", dans ces cas, qui s'apparentent au précédent, et à défaut d'autres précisions sur l'activité générale, le site sera codé en fonction de celles des installations, signalées sur ce même site, qui présentent le plus de risque. Si la société considérée ne fait, par exemple, que du commerce de véhicules, elle sera codée G50.1/groupe 3, mais si elle a aussi un atelier de carrosserie et peinture elle sera codée alors G50.2b/groupe 2, ou si elle a de surcroît une ou des pompes pour distribuer du carburant comme une station service, elle sera codée G50.5/groupe 1.

→ Quelques codes NAF présentés dans le lexique n° 17 de BASIAS correspondent à des installations, dont certaines notamment transformateur/code E40.1d et D.L.I./code Z3 sont quasiment présentes sur tous les sites industriels et même dans de nombreux immeubles non industriels. Ces installations ont été retenues dans le cadre de cet inventaire.

- Pour les DLI présents sur un site dont l'activité est floue ou non connue, le groupe 1 pourrait être attribué, par application du principe de précaution, pour tous les stockages > ou = à 10 m<sup>3</sup> (volume de stockage généralement retenu comme seuil minimal pour prendre en compte le site dans l'inventaire, lors du cadrage de l'opération par les comités de pilotage).
- Le groupe 1 est aussi à retenir pour tous les distributeurs d'hydrocarbures, à cause des problèmes posés par la pérennité des égouttures, quelle que soit la capacité de stockage de la station service.

- Pour les DLI, quels que soient leurs volumes, présents sur un site dont l'activité générale est connue, cette activité sera codifiée selon le code NAF approprié et le groupe SEI correspondant, ainsi que le code et le groupe SEI 1 se rapportant au DLI. Il sera alors nécessaire de préciser, si possible, dans le chapitre "produit" le type de liquide inflammable concerné et le volume de stockage en une ou plusieurs cuves si tant est que ces informations sont consignées dans les dossiers d'archives consultés.
- Pour les pressings de quartier, le code d'activité à utiliser, selon le code NAF modifié, sera : O93.0.

## Menu principal du code NAF modifié

- A. Agriculture, Chasse, Sylviculture**
- B. Pêche, Aquaculture**
- C. Industrie extractive (*mine, carrière, sablière, argillère, gypse, sels...*)**
- D. Industrie Manufacturière**
  - DA. Industries Agricoles et Alimentaires
  - DB. Industries Textiles et Habillement (*et corde*)
  - DC. Industries du Cuir et de la Chaussure
  - DD. Travail du bois et fabrication d'articles en bois
  - DE. Travail du papier et carton/Edition, imprimerie
  - DF. Cokéfaction, Raffinage, Industries nucléaires, *et sources radioactives*
  - DG. Industrie Chimique
  - DH. Industrie du caoutchouc et des plastiques (*PVC, polystyrène,...*)
  - DI. Fabrication *et préparation* d'autres produits minéraux non métalliques (*Pierre, verre, céramique, terre cuite, ciment, plâtre, chaux, soufre, enrobés, réfractaires...*)
  - DJ. Métallurgie et travail des métaux (*dont traitements de surface, traitement électrolytique ; mécanique générale*)
  - DK. Fabrication de machines et équipements (*constructions mécaniques de tous types y compris armes*) et munitions
  - DL. Fabrication d'équipements électriques (*y compris piles et accumulateurs*) ou électroniques
  - DM. Fabrication de matériel de transport
  - DN. Autres industries manufacturières (*dont récupération et régénération : chiffonniers, ferrailleurs*)
- E. Production et distribution d'électricité (*y compris transformateur*), de gaz, d'eau, et de chaleur (*y compris compression, réfrigération, soufflerie*)**
- **Activités de services collectifs ou individuels (*forage, commerce, garage, station service, transports, laboratoire d'analyse, assainissement, déchets, DLI, stockages divers*)**
  - F. Métiers de la construction
  - G. Commerces, Réparations (autos, machines diverses, articles domestiques...)
  - I. Transports, Communications (air, terre, eau)
  - K. Immobilier, Locations, Services aux entreprises
  - N. Santé, Action sociale
  - O. Services collectifs, sociaux ou personnel
  - Z. Autres activités ou installations collectives ou privées

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
<b>A.</b>	<b>AGRICULTURE, CHASSE, SYLVICULTURE</b>	
<b>01.</b>	<b>AGRICULTURE, CHASSE, SERVICES ANNEXES</b>	
<b>01.1</b>	Culture ( <i>légumes, céréales, fruits, fleurs, pépinières</i> )	<b>3</b>
<b>01.1g</b>	Viticulture	<b>3</b>
<b>01.2</b>	Elevage	<b>3</b>
<b>01.3</b>	Culture et élevage associés	<b>3</b>
<b>01.4</b>	Services annexes à l'agriculture ( <i>coopérative agricole, entrepôt de produits agricoles : stockage de phytosanitaires, pesticides, ...</i> )	<b>1</b>
<b>01.5</b>	Chasse	<b>3</b>
<b>02.</b>	<b>SYLVICULTURE, EXPLOITATION FORESTIERE, SERVICES ANNEXES</b>	<b>3</b>
<b>B.</b>	<b>PÊCHE, AQUACULTURE</b>	
<b>05.0a</b>	Pêche	<b>3</b>
<b>05.0c</b>	Pisciculture, aquaculture, <i>conchyliculture</i>	<b>3</b>
<b>C.</b>	<b>INDUSTRIES EXTRACTIVES</b>	
<b>CA.</b>	<b>EXTRACTION DE PRODUITS ENERGETIQUES</b>	
<b>10.</b>	<b>EXTRACTION DE HOUILLE, DE LIGNITE ET DE TOURBE</b>	
<b>10.1</b>	Extraction et agglomération de la houille	<b>1</b>
<b>10.1a</b>	<i>Extraction mais sans agglomération (Cf. 10.1b) de la houille</i>	<b>3</b>
<b>10.1b</b>	<i>Agglomération de la houille (utilisation de brai)</i>	<b>1</b>
<b>10.2</b>	Extraction et agglomération du lignite	<b>3</b>
<b>10.3</b>	Extraction et agglomération de la tourbe	<b>3</b>
<b>11.</b>	<b>EXTRACTION D'HYDROCARBURES ; SERVICES ANNEXES</b>	
<b>11.1</b>	Extraction d'hydrocarbures ( <i>concession minière d'exploitation du pétrole et forage</i> )	<b>1</b>
<b>11.2</b>	Services annexes à l'extraction d'hydrocarbures ( <i>bassin, boue... </i> )	<b>1</b>
		<b>souhaité par l'ANDRA</b>
<b>12.</b>	<b>EXTRACTION DE MINERAIS D'URANIUM</b>	<b>1</b>
		<b>souhaité par l'ANDRA</b>
<b>CB.</b>	<b>EXTRACTION DE PRODUITS NON ENERGETIQUES</b>	
<b>13.</b>	<b>EXTRACTION DE MINERAIS METALLIQUES</b>	
<b>13.1</b>	Extraction de minerais de fer	<b>3</b>
<b>13.2</b>	Extraction de minerais de métaux non ferreux	<b>1</b>
<b>14.</b>	<b>AUTRES INDUSTRIES EXTRACTIVES</b>	
<b>14.1</b>	Extraction de pierres ( <i>voir aussi DI.26.7</i> )	<b>3</b>
<b>14.1a</b>	Extraction de pierres pour la construction	<b>3</b>
<b>14.1c</b>	Extraction de calcaire industriel et de craie	<b>3</b>
<b>14.1d</b>	<i>Extraction de gypse</i>	<b>1</b>
<b>14.1e</b>	Extraction d'ardoise	<b>3</b>
<b>14.2</b>	Extraction de sables et d'argiles	<b>3</b>
<b>14.2a</b>	Production de sables et de granulats	<b>3</b>
		<b>souhaité par l'ANDRA</b>
<b>14.3</b>	Extraction de minéraux pour l'industrie chimique ( <i>ex : soufre, sulfate, baryum,... </i> ) et d'engrais naturels ( <i>phosphate, potasse</i> )	<b>1</b>

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
14.4	Production de sel	3
14.5	Activités extractives n.c.a.	?/selon produit
14.6	<i>Extraction d'amiante</i>	1
<b>D.</b>	<b>INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES</b>	
<b>DA.</b>	<b>INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES</b>	
<b>15.</b>	<b>INDUSTRIES ALIMENTAIRES</b>	<b>3</b>
15.1	Industrie des viandes, de la charcuterie <i>et des os</i> ( <i>dégraissage, dépôt, équarrissage</i> )	3
15.2	Industrie du poisson	3
15.3	Industrie des fruits et légumes (y compris jus de fruits et de légumes)	3
15.4	Industrie des corps gras ( <i>huile végétale et animale, y compris fonderie de suif</i> ), hors huile minérale (cf. DF.23.2)	3
15.5	Industrie laitière (y compris glaces et sorbets)	3
15.6	Travail des grains ( <i>farine</i> ) ; fabrication de produits amylacés	3
15.7	Fabrication d'aliments pour animaux	3
15.8	Autres industries alimentaires (pain, chocolat, bonbons, pâte, café, condiments, diététique, ...)	3
15.9	Industrie des boissons ( <i>autres que jus de fruits et de légumes</i> )	3
15.9x	<i>Production de boissons alcooliques distillées et liqueurs</i>	3
15.9y	<i>Production de vin, cidre et bière</i>	3
15.9z	<i>Industrie des eaux et des boissons rafraîchissantes</i>	3
<b>16.</b>	<b>INDUSTRIE DU TABAC</b>	<b>3</b>
<b>DB.</b>	<b>INDUSTRIE TEXTILE ET HABILLEMENT</b>	
<b>17.</b>	<b>INDUSTRIE TEXTILE</b>	
17.1	Filature, peignage, pelotonnage	3
17.2	Tissage	3
17.3	Ennoblement textile ( <i>teinture, impression,...</i> )	1
17.4	Fabrication d'articles textiles	3
17.5	Autres industries textile ( <i>synthétique ou naturel : tapis, moquette, corde, filet, coton, ouate, ...</i> )	3
17.6	Fabrication d'étoffes à maille	3
<b>18.</b>	<b>INDUSTRIE DE L'HABILLEMENT ET DES FOURRURES</b>	
18.1	Fabrication de vêtements en cuir	3
18.2	Fabrication de vêtements en textile	3
18.3	Industrie des fourrures	3
<b>DC.</b>	<b>INDUSTRIE DU CUIR ET DE LA CHAUSSURE</b>	
19.1	Apprêt et tannage des cuirs ( <i>tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues</i> )	1
19.2	Fabrication d'articles de voyage et de maroquinerie	3
19.3	Fabrication de chaussures	3

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
<b>DD.</b>	<b>TRAVAIL DU BOIS ET FABRICATION D'ARTICLES EN BOIS</b>	
<b>20.1</b>	Sciage, rabotage, imprégnation du bois	
<b>20.1a</b>	Sciage et rabotage du bois	3
<b>20.1b</b>	Imprégnation du bois ( <i>fongicides, vernis, insecticides</i> )	1
<b>20.2</b>	Fabrication de panneaux de bois ( <i>aggloméré, contre-plaqué, ...</i> )	3
<b>20.3</b>	Fabrication de charpentes et de menuiseries	3
<b>20.4</b>	Fabrication d'emballages en bois	3
<b>20.5</b>	Fabrication d'objets divers en bois ou liège, et vannerie	3
<b>DE.</b>	<b>INDUSTRIE DU PAPIER ET DU CARTON ; EDITION ET IMPRIMERIE</b>	
<b>21.</b>	<b>INDUSTRIE DU PAPIER ET DU CARTON</b>	
<b>21.1</b>	Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton	1
<b>21.2</b>	Fabrication d'articles en papier ou en carton (papier peint, toilette, emballage, ...)	3
<b>22.</b>	<b>EDITION, IMPRIMERIE, REPRODUCTION</b>	
<b>22.1</b>	Edition (livres, revues, journaux, ...)	3
<b>22.2</b>	Imprimerie (y compris reliure, photogravure,...)	1
<b>22.3</b>	Reproduction d'enregistrements ( <i>vidéo, son, informatique</i> ) <i>sans fabrication des supports (bandes, disques : cf.24.6j)</i>	3
<b>DF.</b>	<b>COKEFACTION, RAFFINAGE, INDUSTRIES NUCLEAIRES ET SOURCES RADIOACTIVES</b>	
<b>23.1</b>	Cokéfaction ( <i>cokerie, distillation de goudron, traitement des eaux ammoniacales</i> )	1
<b>23.2</b>	Raffinage, <i>distillation et rectification</i> du pétrole <i>et/ou</i> <i>stockage d'huile minérales</i>	1
<b>23.3</b>	Elaboration et transformation de matières nucléaires	3
		<b>souhaité par l'ANDRA</b>
<b>23.4</b>	<i>Utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives (solides, liquides ou gazeuses)</i>	3
		<b>souhaité par l'ANDRA</b>
<b>DG.</b>	<b>INDUSTRIE CHIMIQUE</b>	1
<b>24.1</b>	Industrie chimique de base	1
<b>24.1a</b>	Fabrication de gaz industriels	1
<b>24.1c</b>	Fabrication de colorants, de pigments <i>et d'encres</i>	1
<b>24.1e</b>	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base	1
<b>24.1g</b>	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	1
<b>24.1j</b>	Fabrication de produits azotés et d'engrais	1
		<b>souhaité par l'ANDRA</b>
<b>24.1l</b>	Fabrication de matières plastiques de base	1
<b>24.1n</b>	Fabrication de caoutchouc synthétique	1
<b>24.1o</b>	<i>Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai</i>	1
<b>24.2</b>	Fabrication <i>et/ou</i> <i>stockage</i> de produits agrochimiques ( <i>phytosanitaires, fongicides, insecticides, ...</i> )	1

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
24.3	Fabrication et/ou <i>stockage</i> de peintures, vernis ou solvants	1
24.4	Industrie pharmaceutique et laboratoire de recherche	1
	<b>souhaité par l'ANDRA</b>	
24.5	Fabrication de savons, de parfums et de produits d'entretien	1
24.5a	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	1
24.5c	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	1
24.6	Fabrication d'autres produits chimiques	1
24.6a	Fabrication de produits explosifs et inflammables ( <i>allumettes, feux d'artifice, poudre,...</i> )	1
	<b>souhaité par l'ANDRA</b>	
24.6c	Fabrication et/ou stockage de colles, gélatines, résines synthétiques, <i>gomme, mastic,</i>	1
24.6e	Fabrication d'huiles essentielles	1
24.6g	Fabrication de produits chimiques pour la photographie	1
24.6j	Fabrication, dépôt et retraitement de supports de données ( <i>bandes, disques, film.</i> )	1
24.6l	Fabrication de produits chimiques à usage industriel	1
24.7	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	1
<b>DH.</b>	<b>INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC ET DES PLASTIQUES</b>	<b>1</b>
25.1	Industrie du caoutchouc (dont fabrication et/ou dépôt de pneus neufs et rechapage, ...)	1
25.2	Fabrication, transformation et/ou dépôt des matières plastiques ( <i>PVC, polystyrène,...</i> )	1
<b>DI.</b>	<b>FABRICATION D'AUTRES PRODUITS MINERAUX NON METALLIQUES</b>	
26.1	Fabrication de verre et d'articles en verre et atelier d'argenterie (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche)	1
26.2	Fabrication de produits céramiques ( <i>domestique, sanitaire, isolant, réfractaire, faïence, porcelaine</i> )	1
	<b>souhaité par l'ANDRA</b>	
26.3	Fabrication de carreaux en céramique	1
26.4	Fabrication de tuiles et briques et de produits divers en terre cuite ( <i>tuilerie, poterie, briqueterie</i> )	3
26.5	Fabrication de ciment, chaux et plâtre ( <i>centrale à béton, ...</i> )	3
26.6	Fabrication d'ouvrages en ciment, béton ou en plâtre ; de mortier	3
26.7	Travail de la pierre ( <i>taille, concassage, criblage, polissage</i> )	3
26.8	Fabrication et préparation de produits minéraux divers	3
	<b>souhaité par l'ANDRA</b>	
26.8a	Fabrication de produits abrasifs	3
	<b>souhaité par l'ANDRA</b>	
26.8d	Centrale d'enrobage ( <i>graviers enrobés de goudron, pour les routes par exemple</i> )	1
26.8e	Fabrication et trituration du soufre ; fabrication de mèches soufrées	1
26.8f	Fabrication, utilisation et stockage d'amiante et de produits amiantés ( <i>Fibrociment.</i> )	1

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
<b>DJ.</b>	<b>METALLURGIE ET TRAVAIL DES METAUX</b>	
<b>27.</b>	<b>METALLURGIE</b>	
<b>27.1</b>	Sidérurgie	1
<b>27.2</b>	Fabrication de tubes	1
<b>27.3</b>	Première transformation de l'acier (profilage, laminage, tréfilage, étirage)	1
<b>27.4</b>	Production de métaux non ferreux ( <i>broyage et traitement des minerais</i> )	1
	<b>souhaité par l'ANDRA</b>	
<b>27.4a</b>	Production de métaux précieux	1
<b>27.4c</b>	Production d'aluminium	1
<b>27.4d</b>	Première transformation de l'aluminium	1
<b>27.4f</b>	Production de plomb, de zinc ou d'étain	1
<b>27.4g</b>	Première transformation du plomb, du zinc ou de l'étain	1
	<b>souhaité par l'ANDRA</b>	
<b>27.4j</b>	Production de cuivre	1
<b>27.4k</b>	Première transformation du cuivre	1
<b>27.4m</b>	Métallurgie des autres métaux non ferreux	1
<b>27.5</b>	Fonderie	1
<b>27.5a</b>	Fonderie de fonte	1
<b>27.5c</b>	Fonderie d'acier	1
<b>27.5e</b>	Fonderie de métaux légers	1
	<b>souhaité par l'ANDRA</b>	
<b>27.5g</b>	Fonderie d'autres métaux non ferreux	1
	<b>souhaité par l'ANDRA</b>	
<b>28.</b>	<b>TRAVAIL DES METAUX (CONSTRUCTIONS METALLIQUES)</b>	
<b>28.1</b>	Fabrication d'éléments en métal pour la construction ( <i>portes, poutres, grillage, treillage...</i> )	2
<b>28.2</b>	Fabrication de réservoirs métalliques ( <i>pour gaz ou liquide</i> ) et de chaudières pour le chauffage central	2
<b>28.3</b>	Chaudronnerie, <i>tonnellerie</i>	2
<b>28.4</b>	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, <i>matriçage, découpage</i> ; métallurgie des poudres	2
<b>28.5</b>	Traitement des métaux ; mécanique générale	
<b>28.5a</b>	Traitement et revêtement des métaux ( <i>traitements de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures</i> )	1
	<b>souhaité par l'ANDRA</b>	
<b>28.5c</b>	Décolletage	1
<b>28.5d</b>	Mécanique générale	2
<b>28.6</b>	Fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie ( <i>serrures, ferrures, clous, ...</i> )	2
<b>28.7</b>	Fabrication d'autres ouvrages en métaux ( <i>emballages métalliques, boulons, articles ménagers, chaînes, ressorts, ...</i> )	2

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
<b>DK.</b>	<b>FABRICATION DE MACHINES ET EQUIPEMENTS (<i>CONSTRUCTIONS MECANIQUES</i>)</b>	
<b>29.1</b>	Fabrication d'équipements mécaniques ( <i>pompe, moteur, turbine, compresseur, robinets, organe mécanique de transmission</i> )	<b>2</b>
<b>29.2</b>	Fabrication de machines d'usage général ( <i>fours, brûleurs, ascenseurs, levage, bascules, frigos, ventilateurs... </i> )	<b>2</b>
<b>29.3</b>	Fabrication de machines agricoles ( <i>tracteurs... </i> ) et réparation	<b>2</b>
<b>29.4</b>	Fabrication de machines-outils ( <i>à métaux, à bois, portatives à moteur incorporé, de soudage</i> )	<b>2</b>
<b>29.5</b>	Fabrication d'autres machines d'usage spécifique ( <i>à préciser</i> )	<b>2</b>
<b>29.6</b>	Fabrication d'armes et de munitions	<b>1</b>
<b>29.7</b>	Fabrication d'appareils domestiques ( <i>électriques ou non</i> )	<b>2</b>
<b>DL.</b>	<b>FABRICATION ET REPARATION DE EQUIPEMENTS ELECTRIQUES (<i>Y COMPRIS PILES ET ACCUMULATEURS</i>) OU ELECTRONIQUES</b>	
<b>30.</b>	<b>FABRICATION ET REPARATION DE MACHINES DE BUREAU ET DE MATERIEL INFORMATIQUE</b>	<b>1</b>
<b>31.</b>	<b>FABRICATION DE MACHINES ET APPAREILS ELECTRIQUES</b>	
<b>31.1</b>	Fabrication et réparation de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	<b>1</b>
<b>31.2</b>	Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	<b>2</b>
<b>31.3</b>	Fabrication de fils et câbles isolés	<b>2</b>
<b>31.4</b>	Fabrication, <i>réparation et recharge</i> d'accumulateurs et de piles électriques	<b>1</b>
<b>31.5</b>	Fabrication de lampes et d'appareils d'éclairage	<b>2</b>
<b>31.6</b>	Fabrication d'autres matériels électriques et <i>électromagnétiques (pour moteurs et véhicules ou non)</i>	<b>2</b>
<b>32.</b>	<b>FABRICATION D'EQUIPEMENTS DE RADIO, TELEVISION ET COMMUNICATION (<i>ELECTRONIQUE...</i>)</b>	
<b>32.1</b>	Fabrication de composants électroniques ( <i>actifs ou passifs et condensateurs</i> )	<b>1</b>
<b>32.2</b>	Fabrication d'appareils d'émission et de transmission ( <i>téléphone, radar,</i> )	<b>2</b>
<b>32.3</b>	Fabrication d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image ( <i>T.V., hi-fi, caméra, ...</i> )	<b>2</b>
<b>33.</b>	<b>FABRICATION D'INSTRUMENTS MEDICAUX, DE PRECISION, D'OPTIQUE ET D'HORLOGERIE</b>	
<b>33.1</b>	Fabrication de matériel médico-chirurgical (y compris radiologique, ...) et d'orthopédie	<b>2</b>
	<b>souhaité par l'ANDRA</b>	
<b>33.2</b>	Fabrication d'instruments de mesure et de contrôle	<b>2</b>
<b>33.3</b>	Fabrication d'équipements de contrôle des processus industriels	<b>2</b>
<b>33.4</b>	Fabrication de matériels optique et photographique	<b>2</b>
<b>33.5</b>	Horlogerie	<b>2</b>
	<b>souhaité par l'ANDRA</b>	

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
<b>DM.</b>	<b>FABRICATION DE MATERIEL DE TRANSPORT</b>	
<b>34.</b>	<b>INDUSTRIE AUTOMOBILE</b>	
<b>34.1</b>	Construction de véhicules automobiles	2
<b>34.2</b>	Fabrication de carrosseries et remorques	2
<b>34.3</b>	Fabrication d'équipements automobiles	2
<b>35.</b>	<b>FABRICATION D'AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT</b>	
<b>35.1</b>	Construction navale	2
<b>35.2</b>	Construction de matériel ferroviaire roulant	2
<b>35.3</b>	Construction aéronautique et spatiale	2
<b>35.4</b>	Fabrication de motocycles et de bicyclettes <i>et véhicules pour invalides</i>	2
<b>35.5</b>	Fabrication de matériels de transport n.c.a.	2
<b>DN.</b>	<b>AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIERES</b>	
<b>36.</b>	<b>FABRICATION DE MEUBLES ; INDUSTRIES DIVERSES</b>	
<b>36.1</b>	Fabrication de meubles <i>et matelas</i>	3
<b>36.2</b>	Bijouterie <i>et monnaies métalliques</i>	3
	<b>souhaité par l'ANDRA</b>	
<b>36.3</b>	Fabrication d'instruments de musique	3
<b>36.4</b>	Fabrication d'articles de sport	3
<b>36.5</b>	Fabrication de jeux et jouets	3
<b>36.6</b>	Autres industries diverses (crin, brosse, duvet, <i>horlogerie, objets et bijoux fantaisie, ..</i> )	3
	<b>souhaité par l'ANDRA</b>	
<b>37.</b>	<b>RECUPERATION ET REGERATION</b>	
<b>37.1</b>	Récupération de matières métalliques recyclables ( <i>ferrailleur, casse auto... </i> )	1
<b>37.2</b>	Récupération de matières non métalliques recyclables ( <i>chiffon, papier, déchets "vert" pour fabrication de terreau ; à ne pas confondre avec décharge de "déchets verts" qui n'est pas contrôlée : OO90.0e, ou avec peaux vertes ou bleues : DC19.1... </i> )	3
<b>37.3</b>	Régénération et/ou stockage d'huiles usagées	1
<b>E.</b>	<b>PRODUCTION, DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, (Y COMPRIS TRANSFORMATEUR), DE GAZ (Y COMPRIS SOUFFLERIE, COMPRESSION ET REFRIGERATION), D'EAU ET DE CHALEUR</b>	
<b>40.</b>	<b>PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE (Y COMPRIS TRANSFORMATEUR), DE GAZ ET DE CHALEUR</b>	
<b>40.1</b>	Production et distribution d'électricité	
<b>40.1a</b>	Centrale électrique thermique	1
	<b>souhaité par l'ANDRA</b>	
<b>40.1b</b>	Centrale électrique hydraulique	3
<b>40.1c</b>	Centrale nucléaire	3
<b>40.1d</b>	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	1
	<b>souhaité par l'ANDRA</b>	

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
40.2	Production et distribution de combustibles gazeux ( <i>usine à gaz, générateur d'acétylène</i> ) ; pour autres gaz industriels cf. DG24.1a	1
40.2a*	Production et distribution de combustibles gazeux ( <i>usine à gaz</i> )	1*
40.2b*	Production et distribution de combustibles gazeux ( <i>générateur d'acétylène</i> )	3*
40.3	Production et distribution de chaleur	3
40.4	Compression, réfrigération	3
41.	<b>CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU</b>	
41.0	Captage, traitement et distribution d'eau potable	3
F.	<b>CONSTRUCTION (<i>Métiers de la</i>)</b>	
F45.1	Préparation des sites ( <i>démolition, terrassement</i> )	3
F45.1d	Forages et sondages ( <i>pour forages pétroliers cf. CA 11.1, CA 11.2</i> )	3
F45.2	Construction d'ouvrage, de bâtiment ou de génie civil, (couverture, tunnel, canalisation, ligne électrique, étanchéité, route, voie ferrée, canal, levage, montage)	3
F45.3	Travaux d'installation ( <i>électrique, isolation, eau, gaz, plomberie</i> )	3
F45.4	Travaux de finition ( <i>plâtrier, menuisier bois, PVC, métaux, serrurier, revêtement sols et murs, peintre, vitrier</i> )	3
G.	<b>COMMERCE, REPARATION AUTOMOBILE (<i>OU AUTRES</i>) ET D'ARTICLES DOMESTIQUES</b>	
G50.1	Commerce de véhicules automobiles	3
G50.2	Entretien et réparation de véhicules automobiles ( <i>ou autres</i> )	
G50.2a	<i>Garages, ateliers, mécanique et soudure</i>	2
G50.2b	<i>Carrosserie, peinture</i>	2
G50.3	Commerce d'équipement automobile	3
G50.4	Commerce et réparation de motorcycle	2
G50.5	Commerce de gros, de détail, <i>desserte de carburants, (station service de toute capacité de stockage)</i>	1
G52.4	<i>Droguerie ( sauf s'il y a production, fabrication de drogues → lier groupe comme par exemple DG24.1)</i>	3
I.	<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION (<i>PAR AIR, EAU ET TERRE</i>)</b>	
I60	<b>Transports terrestres</b>	
I60.1	Transport et installations ferroviaires ( <i>gare de triage et entretien des locomotives</i> )	2
I60.2	Transports urbains et routiers ( <i>gare de bus, tramway, métro et atelier de réparation</i> )	2
I60.2c	Téléphériques, remontées mécaniques	3
I60.3	Transports par conduites ( <i>pipeline, gazoduc, chimioduc, ...</i> )	1
I61	<b>Transports par eau</b>	
I61.1	Transports maritimes et côtiers ( <i>port maritime</i> )	2
I61.2	Transports fluviaux ( <i>port fluvial</i> )	2
I62	<b>Transports aériens (<i>aérodromes</i>)</b>	1
I63	<b>Services auxiliaires des transports</b>	
I63.1	Entreposage frigorifique ou non et manutention	3
I63.2	Gestion d'infrastructures de transport	3

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
<b>K.</b>	<b>IMMOBILIER, LOCATIONS ET SERVICES AUX ENTREPRISES</b>	
<b>K74.7</b>	Activités <i>et entreprises</i> de nettoyage <i>et/ou de vidange</i>	1
<b>N.</b>	<b>SANTÉ ET ACTION SOCIALE</b>	
<b>N85.1</b>	Activité pour la santé humaine	3
<b>N85.1a</b>	Hôpitaux et cliniques	3
<b>N85.1k</b>	Laboratoire d'analyses médicales	3
<b>N85.2</b>	Clinique vétérinaire	3
<b>O.</b>	<b>SERVICES COLLECTIFS, SOCIAUX ET PERSONNELS</b>	
<b>O90</b>	<b>Assainissement, voirie et gestion des déchets</b>	
<b>O90.0a</b>	Épuration des eaux usées ( <i>station d'épuration</i> )	1
<b>O90.0b</b>	Enlèvement et traitement des ordures ménagères ( <i>décharge d'O.M.; déchetterie</i> )	1
<b>O90.0c</b>	Décharge de pneus usagés	1
<b>O90.0d</b>	Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges ( <i>ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945</i> )	1
<b>O90.0e</b>	Décharge de déchets verts	3
<b>O90.0f</b>	Décharge de déchets industriels banals ( <i>D.I.B.</i> )	1
<b>O90.0g</b>	Décharge de déchets industriels spéciaux ( <i>D.I.S.</i> )	1
<b>O90.0h</b>	Décharge de déchets hospitaliers ou de laboratoires <i>pharmaceutiques</i>	1
<b>O90.0i</b>	Usine d'incinération et atelier de combustion de déchets ( <i>indépendants ou associés aux cimenteries</i> )	1
<b>O90.0j</b>	Dépôt de gravats	3
<b>O93</b>	<b>Services personnels</b>	
<b>O93.0</b>	Blanchisserie, Teinturerie (gros, ou détail <i>lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR</i> ) ; blanchiment et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons,	1
<b>Z.</b>	<b>AUTRES ACTIVITÉS COLLECTIVES OU PRIVÉES</b>	
<b>Z1.</b>	<i>Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)</i>	1
<b>Z2.</b>	<i>Stockage de charbon</i>	3
<b>Z3.</b>	<i>Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)</i>	1
<b>Z4.</b>	<i>Terrils et/ou crassier de mines</i>	1
	<b>souhaité par l'ANDRA</b>	
<b>Z5.</b>	<i>Stockage de résidus miniers après traitement des minerais métalliques non ferreux</i>	1
	<b>souhaité par l'ANDRA</b>	
<b>Z6.</b>	<i>Boues de dragage (éventuellement chargées en métaux et/ou en produits polluants organiques)</i>	1
<b>Z7</b>	<i>Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. DG24.1a ou E40.2)</i>	3



## **Annexe 2**

# **Le préambule départemental de la Loire sous BASIAS tel qu'il apparaîtra avec les données de l'IHU**



# Inventaire historique d'anciens sites industriels et activités de service dans le département de la Loire

Préambule départemental



Mise à disposition IHR : juin 1999  
Mise à jour partielle IHU : Décembre 2008



**BRGM**  
**SERVICE DES ACTIONS RÉGIONALES**  
**Service géologique régional de Rhône - Alpes**  
151 Boulevard Stalingrad – 69626 VILLEURBANNE cedex – France – Tél. : 33 (0) 4 72 82 11 50



# 1. Cadre réglementaire de l'Inventaire Historique Régional (IHR)

Les inventaires historiques régionaux des sites industriels et activités de service, en activité ou non, ont été lancés en décembre 1993 par le ministère chargé de l'environnement. Le document de référence s'intitule : "**Titre 1<sup>er</sup> du Livre V du Code de l'Environnement relatif aux installations classées**"(Loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001).

Les résultats de l'inventaire historique régional sont engrangés dans la base de données d'anciens sites industriels et activités de service (**BASIAS**) dont la finalité est de conserver la mémoire de ces sites pour fournir des informations utiles à la planification urbanistique et à la protection de l'environnement. Cette base de données a aussi pour objectif d'aider, dans les limites des informations récoltées, forcément non exhaustives, les notaires et les détenteurs des sites, actuels ou futurs, pour toutes transactions foncières.

Compte tenu des finalités affichées, BASIAS a reçu un avis favorable de la Commission Nationale sur l'Informatique et les Libertés (CNIL) en septembre 1998.

La création de BASIAS et les principes de son utilisation sont définis dans l'arrêté ministériel du 10 décembre 1998 publié le 16 avril 1999, ainsi que dans deux circulaires ministérielles, en date du 26 avril 1999, adressées aux préfets (n° 99-315) et aux directeurs de DRIRE (n° 99-316).

**Il faut souligner que l'inscription d'un site dans la base de données BASIAS, ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.**

## 2. Les membres du comité de pilotage régional

Le rôle de cette instance a été de définir les objectifs, le cadre et les particularités de l'étude, d'assurer le suivi administratif et technique de l'opération et d'apporter son aide au maître d'œuvre et à l'opérateur tout au long de la réalisation de l'inventaire.

La composition du comité de pilotage a été différentes au fil du temps selon les inventaires qui ont été menés sur cette thématique.

**IHR (1994-1998)** : L'inventaire historique régional est suivi par un comité de pilotage rassemblant, pour le département ou la région concerné(e) les organismes suivants :

Organismes financeurs :

- Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
- ADEME
- Conseil Régional Rhône-Alpes
- BRGM

Animateur / Maître d'œuvre : DRIRE Rhône Alpes

Opérateurs :

- BRGM - SGR/RHA Rhône-Alpes
- CNRS (Centre Pierre-Léon d'Histoire Industrielle (CPL) et CRESAL)

Autres organismes :

Association Patronale Anti-Pollution Rhône-Alpes (APORA)

**IHU (2003-2005) – Référentiel foncier de Firminy Fraisses et Unieux** : L'inventaire historique urbain (IHU) est suivi par un comité de pilotage rassemblant, pour les communes de Firminy, Fraisses et Unieux les organismes suivants :

Organismes financeurs : BRGM et Epures, dans le cadre de son programme partenarial d'études mutualisé, élaboré en concertation avec ses adhérents dont font partie :

- la communauté d'agglomération de Saint-Etienne Métropole (43 communes pour 390 000 habitants) et
- Epura (Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes dont l'objectif est le recyclage du foncier notamment des friches industrielles).

Animateur / Maître d'œuvre :

- Epures, agence d'urbanisme de la région Stéphanoise.

Opérateur :

- BRGM - SGR/RHA Rhône-Alpes

**IHU (2006-2007) – Commune de Lorette** L'inventaire historique urbain (IHU) est suivi par un comité de pilotage rassemblant les organismes suivants :

Organismes financeurs : BRGM et Epures, dans le cadre de son programme partenarial d'études mutualisé, élaboré en concertation avec ses adhérents dont font partie :

- la communauté d'agglomération de Saint-Etienne Métropole (43 communes pour 390 000 habitants) et
- Epura (Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes dont l'objectif est le recyclage du foncier notamment des friches industrielles).
- la DDE de la Loire.

Animateur / Maître d'œuvre :

- Epures, agence d'urbanisme de la région Stéphanoise.

Opérateur :

- BRGM - SGR/RHA Rhône-Alpes

**IHU (2008) – Communes de Rive-de-Gier, Saint-Joseph et Châteauneuf** L'inventaire historique urbain (IHU) est suivi par un comité de pilotage rassemblant les organismes suivants :

Organismes financeurs : BRGM et Epures, dans le cadre de son programme partenarial d'études mutualisé, élaboré en concertation avec ses adhérents dont font partie :

- la communauté d'agglomération de Saint-Etienne Métropole (43 communes pour 390 000 habitants) et

- Epora (Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes dont l'objectif est le recyclage du foncier notamment des friches industrielles).
- la DDE de la Loire

Animateur / Maître d'œuvre :

- Epures, agence d'urbanisme de la région Stéphanoise.

Opérateur :

- BRGM - SGR/RHA Rhône-Alpes

### 3. Cadrage retenu pour le département concerné

**IHR** : Le comité de pilotage a retenu les options suivantes pour le département concerné en date du 27/09/1994 :

- L'inventaire porte sur les sites dont l'activité ne ressort plus du domaine industriel au début des années 1990.
- Les recherches portent sur une période s'étendant de la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle jusqu'au début des années 1990,
- Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) relevant du régime d'autorisation, et les Etablissements de 1<sup>ère</sup> ou de 2<sup>ème</sup> classe sont inclus dans l'inventaire, en sont exclues les ICPE soumises à déclaration, ou les Etablissements de 3<sup>ème</sup> classe. Quelques exceptions ont été retenues, notamment tout ce qui ressort de l'industrie du décolletage, pour laquelle la très grande majorité des sites relèvent de la déclaration.
- L'ensemble des activités industrielles a été retenu, à l'exception :
  - des décharges d'ordures ménagères *stricto sensu*, incluses par ailleurs dans un autre inventaire (l'IREDOM) ;
  - des dépôts de substances radioactives, dont le suivi est assuré par l'ANDRA ;
  - des industries agro-alimentaires ;
  - des usines à gaz déjà incluses dans l'inventaire du patrimoine GdF,
  - des dépôts de liquides inflammables (DLI) de capacité inférieure à 50 m<sup>3</sup> de stockage.

Le travail s'appuie pour l'essentiel sur les recherches en Archives (Archives Départementales et Préfectorales, et, dans une moindre mesure, archives des DRIRE). Ces recherches ont été complétées par la documentation du BRGM, du recensement des friches industrielles en Rhône-Alpes, établi par la DATAR en 1980, les archives universitaires et industrielles, et par la gracieuse intervention des Centres Techniques Industriels des grandes branches d'activité, des Syndicats Professionnels et des Chambres Consulaires.

**IHU Référentiel foncier de Firminy Fraisses et Unieux** : Les critères de cadrage retenus pour l'inventaire mené de 1994 à 1998 sur la région Rhône Alpes, et notamment pour le département de la Loire, tels que décrits ci-dessus, ne correspondent plus à ceux appliqués désormais à l'échelle nationale. Les critères retenus aujourd'hui sont plus larges et conduisent à inventorier un nombre de sites beaucoup plus important, dans le but de permettre des planifications plus fiables.

EPURES, l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise, et le BRGM ont décidé de reprendre et de compléter l'inventaire initial, afin de fournir les outils pour une exploitation urbaine des résultats de l'inventaire, et de les appliquer sur une zone test, située sur les trois communes de Firminy, Fraisses et Unieux, qui constitue un référentiel foncier.

Sur cette zone du référentiel foncier, les critères suivants ont été appliqués :

Les recherches portent sur une période s'étendant de la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle jusqu'à avril 2005.

Les installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) relevant du régime de l'autorisation ou de la déclaration ont été retenus dans la mesure où elles concernent les activités du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> groupe telles que défini par le SEI (Service de l'Environnement Industriel du Ministère chargé de l'Environnement). Le détail des activités en question donné ci-dessous :

- Activités du 1er groupe défini par le SEI :
  - anciennes décharges ou dépôts ou installations de recyclage, de récupération et d'élimination de déchets industriels ;
  - productions et/ou stockages (associés ou non associés à l'activité de production) des industries de la chimie, de la carbochimie, de la pharmacie et la parapharmacie, des phytosanitaires, des pesticides, de l'extraction et du raffinage du pétrole, de la gazéification, la cokéfaction et la transformation de la houille ;
  - dépôts d'hydrocarbures (DLI > ou = à 10 m<sup>3</sup>) et stations services (quel que soit le volume de stockage) ;
  - industries de la métallurgie et fonderie de métaux non-ferreux, de la sidérurgie primaire des métaux ferreux et du traitement de surface ;
  - activités de cristallerie et de céramique ;
  - activités d'ennoblissement textile, de tanneries et de traitement du bois ;
  - imprimeries et papeteries.
  
- Activités du 2ème groupe défini par le SEI :
  - centrales thermiques (charbon, fuel) ;
  - sidérurgie secondaire des métaux ferreux, transformation de l'acier, industries mécaniques et ateliers d'entretien ou de maintenance (> ou = 400 m<sup>2</sup>).

Lors du dépouillement et conformément à la démarche nationale des inventaires historiques, les activités susceptibles d'intéresser l'ANDRA sont aussi à retenir même si l'activité générale du site est dans le groupe 3 des activités tel que défini par le MATE/SEI (circulaire ministérielle du 3 avril 1996 relative à la réalisation des diagnostics et de l'évaluation simplifiée des risques sur les sites industriels en activité).

Les sites encore en activité dans le domaine industriel en avril 2005 sont intégrés à l'inventaire.

Le travail s'appuie pour l'essentiel sur les recherches en Archives (Archives Départementales et Préfectorales, et, dans une moindre mesure, archives des DRIRE).

**IHU – Commune de Lorette.** Les critères de cadrage retenus pour cet inventaire sont les mêmes que pour l'IHU du référentiel foncier des communes de Firminy, Fraisses et Unieux. Seule la période de recherche est légèrement différente : les recherches portent sur une période s'étendant de la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle jusqu'à septembre 2007.

**IHU – Communes de Rive-de-Gier, Saint-Joseph et Châteauneuf.** Les critères de cadrage retenus pour cet inventaire sont les mêmes que pour les deux IHU précédents. Seule la période de recherche est légèrement différente : les recherches portent sur une période s'étendant de la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle jusqu'à août 2008.

## 4. Méthodologie de l'IHR et ses limites

La méthodologie suivie est celle décrite dans le guide de l'ADEME, produit en 1996 à la demande du Ministère chargé de l'Ecologie et établi à partir des expériences régionales alors en cours.

**IHR :** Pour des raisons pratiques, cette méthodologie nationale a été menée par département afin de l'adapter aux particularités du département concerné.

**IHR – IHU :** Pour récolter les diverses informations relatives aux anciens sites industriels (cf. chapitre 5 relatif aux données conservées dans BASIAS), la démarche d'inventaire a nécessité les tâches suivantes :

4.1. Cadrage et préparation :

**IHR :** Réalisé en 1994 par le BRGM, en concertation étroite avec le Comité de Pilotage.

**IHU Référentiel foncier de Firminy Fraisses et Unieux :** Réalisé en 2003 par le BRGM, en concertation avec Epures.

**IHU Commune de Lorette :** Réalisé en 2006 par le BRGM, en concertation avec Epures.

**IHU Communes de Rive-de-Gier, Saint-Joseph et Châteauneuf :** Réalisé en 2008 par le BRGM, en concertation avec Epures.

4.2. Présélection des cotes d'archives (pré-inventaire) :

**IHR :** Réalisée en 1994 et 1995 par le CPL et le CRESAL.

**IHU Référentiel foncier de Firminy Fraisses et Unieux :** Réalisé en 2004 par le BRGM auprès des archives départementales de la Loire.

**IHU Commune de Lorette :** Réalisé en 2006 par le BRGM auprès des archives départementales de la Loire.

**IHU Communes de Rive-de-Gier, Saint-Joseph et Châteauneuf :** Réalisé en 2008 par le BRGM auprès des archives départementales de la Loire.

4.3. Dépouillement des archives : Cette étape permet de recenser un grand nombre de sites, **mais elle est forcément non exhaustive**, notamment parce qu'elle est tributaire

des choix retenus par le comité de pilotage (type d'activités, période, ... ), parce que de nombreuses activités n'ont jamais donné lieu, légalement ou non, à l'élaboration de documents administratifs, et pour diverses autres raisons (versement non obligatoire des dossiers administratifs aux archives départementales, qualité des stockages très variable, dégradations et pertes dues aux aléas de l'histoire des régions, ... ) :

**IHR** : Réalisé entre 1995 et 1997 par le CPL et le CRESAL.

**IHU Référentiel foncier de Firminy Fraisses et Unieux** : Réalisé entre 2004 et 2005 par EPURES et le BRGM.

**IHU Commune de Lorette** : Réalisé en 2007 par le BRGM auprès des archives Départementales, de la Préfecture et des archives communales de Lorette.

**IHU Communes de Rive-de-Gier, Saint-Joseph et Châteauneuf** : Réalisé en 2008 par le BRGM, auprès des archives Départementales, de la Préfecture et des archives communales de Rive de Gier.

4.4. Regroupement des fiches manuscrites de dépouillement, par site :

**IHR** : Réalisé par le BRGM et le CRESAL entre 1995 et 1997.

**IHU Référentiel foncier de Firminy Fraisses et Unieux** : Réalisé par EPURES et le BRGM en 2004.

**IHU Commune de Lorette** : Réalisé par le BRGM en 2007.

**IHU Communes de Rive-de-Gier, Saint-Joseph et Châteauneuf** : Réalisé en 2008 par le BRGM.

4.5. Approche toponymique sur cartes anciennes et localisation et report des sites sur cartes IGN à 1/25000 : A défaut de plans de localisation présents dans le dossier consulté et d'adresse valide (rue ayant changé de nom, voire disparue) il s'avère impossible de localiser certains sites dont le pourcentage est variable selon les départements.

**IHR** : Etape non retenue par le Comité de Pilotage.

**IHU Référentiel foncier de Firminy Fraisses et Unieux, Commune de Lorette, Communes de Rive-de-Gier, Saint-Joseph et Châteauneuf** : Réalisé par le BRGM par superposition aux matrices cadastrales.

4.5 bis. Début de la saisie dans BASIAS : Elle porte sur les données acquises à ce stade :

**IHR** : Réalisée entre 1995 et 1998 par le CPL, le CRESAL et le BRGM.

**IHU Référentiel foncier de Firminy Fraisses et Unieux** : Réalisée en 2005 par EPURES et le BRGM.

**IHU Commune de Lorette** : Réalisée en 2007 par le BRGM.

**IHU Communes de Rive-de-Gier, Saint-Joseph et Châteauneuf** : Réalisé en 2008 par le BRGM.

#### 4.6. Consultation :

**IHR** : Cela concerne les membres du comité de pilotage, les services déconcentrés de l'état et les mairies du département, pour contrôler et compléter l'information, réalisée en 1997.

**IHU Référentiel foncier de Firminy Fraisses et Unieux** : Consultation de la Préfecture et de la DRIRE 42 pour contrôler et compléter l'information, réalisée en 2005.

**IHU Commune de Lorette** : Consultation de la Préfecture 42 pour contrôler et compléter l'information, réalisée en 2007.

**IHU Communes de Rive-de-Gier, Saint-Joseph et Châteauneuf** : Consultation de la Préfecture 42 pour contrôler et compléter l'information, réalisée en 2008.

#### 4.7. Recherche des critères environnementaux : Elle ne porte que sur les sites localisés n'ayant plus d'activité industrielle à ce jour ;

**IHR** : Réalisée en 1998 par le BRGM.

**IHU Référentiel foncier de Firminy Fraisses et Unieux, Commune de Lorette et Communes de Rive-de-Gier, Saint-Joseph et Châteauneuf** : Non retenue par l'association EPURES-BRGM

#### 4.8. Visite rapide pour préciser la localisation et valider l'état d'occupation actuel des sites retenus pour cette tâche par le comité de pilotage : Lorsque l'adresse est imprécise (défaut de N° de rue par exemple), les sites les plus petits et les plus anciens sont très difficiles à retrouver ; tous les sites n'ont pas été visités :

**IHR** : Réalisée en 1998 par le BRGM.

**IHU Référentiel foncier de Firminy Fraisses et Unieux, Commune de Lorette et Communes de Rive-de-Gier, Saint-Joseph et Châteauneuf** : Non retenue par l'association EPURES-BRGM

#### 4.9. Numérisation des coordonnées X et Y des sites qui ont pu être localisés sur carte : seuls les sites localisés sur carte peuvent faire l'objet de ce géoréférencement :

**IHR** : Réalisée en 1998 par le BRGM. Concerne tous les sites retrouvés lors de la visite rapide (en plus de ceux déjà localisés avec certitude).

**IHU Référentiel foncier de Firminy Fraisses et Unieux, Commune de Lorette et Communes de Rive-de-Gier, Saint-Joseph et Châteauneuf** : Réalisée, par le BRGM, en 2005, 2007 et 2008 respectivement.

#### 4.10. Fin de la saisie dans BASIAS : Cela concerne les données acquises lors des tâches 4.6 à 4.9 :

**IHR** : Réalisée en 1998 par le BRGM.

**IHU Référentiel foncier de Firminy Fraisses et Unieux, Commune de Lorette et Communes de Rive-de-Gier, Saint-Joseph et Châteauneuf** : Réalisée, par le BRGM, en 2005, 2007 et 2008 respectivement.

#### 4.11. Mise en œuvre de la grille de sélection des sites et sortie de tableaux :

**IHR** : Réalisée en 1998 par le BRGM.

**IHU Référentiel foncier de Firminy Fraisses et Unieux, Commune de Lorette et Communes de Rive-de-Gier, Saint-Joseph et Châteauneuf** : Non retenue par l'association EPURES-BRGM.

#### 4.12. Transfert des données vers un Système d'Information Géographique et cartes :

IHR : Réalisée en 1998 par le BRGM.

**IHU Référentiel foncier de Firminy Fraisses et Unieux, Commune de Lorette et Communes de Rive-de-Gier, Saint-Joseph et Châteauneuf** : Réalisée, par le BRGM, en 2005, 2007 et 2008 respectivement.

4.13. Bilan, synthèse et rapport :

IHR : Rapport R40489 de février 1999, diffusé en mai-juin 1999. Publication d'une plaquette rassemblant d'une manière synthétique les résultats régionaux et pour chaque département. Diffusion des fiches individuelles de sites aux communes concernées et à chaque Préfecture de département.

<b>Région : RHÔNE-ALPES</b>			
<b>Période étudiée au cours de l'inventaire : 1850 - 1990</b>			
<b>Date de fin de réalisation de l'inventaire : 1998</b>			
	<b>Nombre total de communes du département</b>	<b>Nombre de communes concernées par l'inventaire</b>	<b>Nombre de sites recensés au cours de l'inventaire</b>
<b>Département de la Loire</b>	<b>327</b>	<b>94</b>	<b>651</b>

**IHU Référentiel foncier de Firminy Fraisses et Unieux** : Rapport public BRGM/RP-54027-FR de juillet 2005 (couche SIG, à l'usage d'EPURES).

Diffusion des fiches Basias de sites aux communes concernées et à la Préfecture du département.

Nombre de lieux relevant de l'inventaire (sites ou activités) identifiés dans la zone du référentiel foncier est de 128. NB : Ce nombre sera légèrement réduit lors de la mise à disposition sous Basias (présentation en nombre de sites)

Pour mémoire, sur cette même zone, l'inventaire régional retenait 11 sites.

**IHU Commune de Lorette** : Rapport public BRGM/RP-55681-FR de novembre 2007 (couche SIG, à l'usage d'EPURES)

Diffusion des fiches Basias de sites aux communes concernées et à la Préfecture du département.

Nombre de lieux relevant de l'inventaire (sites ou activités) identifiés sur la commune de Lorette : 59 sites. Pour mémoire, sur cette même zone, l'inventaire régional retenait 15 sites.

**IHU Communes de Rive-de-Gier, Saint-Joseph et Châteauneuf** : Rapport public BRGM/RP-56831-FR de décembre 2008 (couche SIG, à l'usage d'EPURES)

Diffusion des fiches Basias de sites aux communes concernées et à la Préfecture du département.

Nombre de lieux relevant de l'inventaire (sites ou activités) identifiés sur les trois communes est de 204 sites dont 184 sites sur Rive-de-Gier ; 14 sur Saint-Joseph et 6 sur Châteauneuf. Pour mémoire, sur cette même zone, l'inventaire régional retenait 42 sites.

## 5. Présentation sommaire de BASIAS

Les données récoltées au cours de l'IHR concernent, pour autant qu'elles figurent dans les dossiers consultés, l'identification et la localisation des sites, les activités exercées et les exploitants, les accidents ou pollutions connus, les éventuelles études connues sur le site, ainsi que la bibliographie des documents consultés. Parmi les sites recensés et localisés sur carte, ceux qui n'ont plus d'activité industrielle font l'objet d'une recherche complémentaire pour connaître, notamment, l'utilisation actuelle ou les projets de réaménagement pour les sites en friche et la vulnérabilité du sous-sol. Ce dernier critère a été instruit à partir de données synthétiques existant à l'échelle départementale.

A l'issue de l'inventaire, les données de l'IHR sont toutes conservées dans la banque de données nationale unique dénommée BASIAS homogène pour toutes les régions et cohérente par rapport aux souhaits du ministère chargé de l'Ecologie. Elle est conçue pour être interrogeable tant à l'échelon régional, qu'au niveau national.

Le nombre important des champs de cette base permet d'enregistrer l'information trouvée au cours du dépouillement des différentes sources d'information (archives, cartes,...) ; à défaut, il est exclu, dans cette démarche d'inventaire, de la rechercher systématiquement pour chaque site.

## 6 - Utilisation et diffusion des données IHR et IHU

Conformément aux souhaits du ministère chargé de l'Ecologie, les résultats de l'inventaire sont à vocation publique et conservés dans la base de référence nationale BASIAS dont la mise en œuvre est confiée au BRGM.

A l'issue de l'inventaire, la livraison de l'application informatique BASIAS et des données contenues à cette date, est faite aux cofinanceurs pour une utilisation conforme aux finalités conditionnant la déclaration auprès de la CNIL. Dans le cas où ces données devraient être utilisées pour un besoin autre, ne faisant pas partie des finalités déclarées, l'utilisateur devra procéder à une déclaration spécifique auprès de la CNIL pour son besoin particulier. Aucune utilisation des données à des fins de démarchage commercial n'est autorisée.

L'application informatique BASIAS fonctionnant avec un "run-time" de Microsoft ACCESS ©, l'utilisateur devra en acquérir le droit d'utilisation auprès de cet organisme s'il n'est pas déjà en possession d'une licence Microsoft ACCESS ©, ainsi que des conditions de maintenance et d'assistance.

Afin d'informer tout public de l'existence de BASIAS et de permettre la consultation des résultats de l'inventaire, la démarche suivante a été retenue :

- publication au Journal Officiel de l'arrêté ministériel créant la base nationale,
- fourniture à la préfecture des cédéroms des fiches de sites au format « pdf », classées par commune, recensées dans le département ; seuls les champs et critères renseignés ont été imprimés,
- fourniture aux mairies, concernées par l'inventaire, d'un accès privilégié au site Internet Basias leur permettant le téléchargement et la consultation des données des sites les concernant pendant 1 mois avant l'affichage de ces données à tout public ;

- information du conseil général et de la chambre départementale des notaires,
- mise sur Internet des données de l'IHR ( <http://basias.brgm.fr> ).

**IHR** : Les résultats de l'inventaire sont donc consultables :

- à la Préfecture du département de la Loire : 2, rue Charles de Gaulle  
42022 SAINT-ETIENNE CEDEX 1,
- dans chaque mairie du département de la Loire concernée par au moins un site,
- au Service Géologique Régional Rhône-Alpes du BRGM : 151 Boulevard  
Stalingrad – 69626 VILLEURBANNE cedex,
- et sur Internet.

**IHU Référentiel foncier de Firminy Fraisses et Unieux, Commune de Lorette et Communes de Rive-de-Gier, Saint-Joseph et Châteauneuf** : Les résultats de ces inventaires sont consultables :

- au Service Géologique Régional Rhône-Alpes du BRGM : 151 Boulevard  
Stalingrad – 69626 VILLEURBANNE cedex,
- dans les mairies des communes concernées par ces IHU,
- et sur Internet.

Le droit d'accès des personnes concernées par les sites géoréférencés (propriétaires et occupants en titre des sites concernés), prévu par l'article 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès de la Préfecture du département ou du Service Géologique Régional du BRGM. Le droit de rectification s'exerce auprès du Service Géologique Régional compétent du BRGM, sur justificatif de la qualité de personne concernée et fourniture d'un plan de localisation à 1/25 000 du site concerné.

Le BRGM, les partenaires de l'inventaire, ainsi que les autres fournisseurs de données ne pourront être tenus pour responsables, directement ou indirectement, du fait d'inexactitudes, d'omissions ou d'erreurs dans les informations communiquées. Toute interprétation faite par l'utilisateur des données mises à disposition n'engage que la responsabilité de cet utilisateur, auteur de cette interprétation.

Le BRGM et les partenaires de l'inventaire ne sauraient être tenus responsables d'une éventuelle incompatibilité du fichier avec le système informatique de l'utilisateur ou d'une inadéquation du fichier aux besoins de l'utilisateur.

Les destinataires et consultants seront responsables d'une éventuelle utilisation abusive, par d'autres usagers, des fichiers numériques qu'ils auront acquis ou téléchargés.

La mise à disposition des données ne comporte aucune obligation pour le BRGM, ni pour les partenaires de l'inventaire et autres fournisseurs de données, d'actualiser les données après la date de cession.

# ANNEXE

## 1. Convention adoptée pour enregistrer les dates utilisées pour instruire la banque de données BASIAS

La convention retenue pour l'enregistrement des dates dans la banque de données BASIAS est la suivante :

- si la date n'est pas connue, le champ sera : 01/01/1111,
- si les dates ne sont pas connues mais qu'une chronologie relative a pu être établie dans une succession d'activités, d'exploitants, de propriétaires, ...etc., les champs "date" seront successivement :
  - 01/01/1111,
  - 01/01/1112,
  - 01/01/1113,
  - etc.
- si l'année seule est connue, le champ date sera : 01/01/année précise,
- si la date est connue précisément, elle sera notée : jour/mois/année.

<b>IHR : CREATEURS ET MODIFICATEURS DES FICHES BASIAS</b>	CNRS : Chercheurs du CPL ou du CRESAL ED : Mme Elisabeth DUCHARNE-MABILLE
<b>IHU Référentiel foncier de Firminy Fraisses et Unieux : CREATEURS ET MODIFICATEURS DES FICHES BASIAS</b>	AJ : Axelle Journaix sous la responsabilité de : BC : Blandine Clozel, BRGM ou DR : Daniel Rouzaire, BRGM
<b>IHU Commune de Lorette CREATEURS ET MODIFICATEURS DES FICHES BASIAS</b>	LMD : Louis Marie Delahousse sous la responsabilité de : BC : Blandine Clozel, BRGM ou DR : Daniel Rouzaire, BRGM
<b>IHU Communes de Rive-de-Gier, Saint-Joseph et Châteauneuf CREATEURS ET MODIFICATEURS DES FICHES BASIAS</b>	JM (Julian Mor) ; MT (Marie Thomas) sous la responsabilité de : BC : Blandine Clozel, BRGM ou DR : Daniel Rouzaire, BRGM





Géosciences pour une Terre durable

**brgm**

**Centre scientifique et technique**  
3, avenue Claude-Guillemin  
BP 6009  
45060 – Orléans Cedex 2 – France  
Tél. : 02 38 64 34 34

**Service géologique régional Rhône-Alpes**  
151 Boulevard Stalingrad  
69626 Villeurbanne Cedex  
France  
Tél. : 04 72 82 11 50